

**ÉTUDE SUR LES CONSÉQUENCES
ET LES COÛTS DE LA RECONSTITUTION
ÉVENTUELLE DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

**POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
DU SPORT ET DU LOISIR**

MARS 2004

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.....	3
2	CONTEXTE	5
2.1	LOCALISATION.....	5
2.2	POPULATION ET DENSITÉ	5
2.3	L'ORGANISATION TERRITORIALE ET POLITIQUE.....	8
2.3.1	<i>Abolition de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda.....</i>	<i>8</i>
2.3.2	<i>Les ententes intermunicipales.....</i>	<i>9</i>
3	DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION.....	10
3.1	FONCTIONS OPÉRATIONNELLES	11
3.2	ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF	12
3.3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13
3.3.1	<i>Conseil d'agglomération.....</i>	<i>14</i>
3.3.2	<i>Activités d'administration générale relevant de la compétence d'agglomération.....</i>	<i>15</i>
3.3.3	<i>Autres postes d'administration générale</i>	<i>15</i>
3.4	DETTE ET FRAIS DE REMBOURSEMENT	16
3.4.1	<i>Dettes contractées par la ville actuelle.....</i>	<i>18</i>
3.4.2	<i>Dettes contractées par une ancienne municipalité mais actuellement financées par plusieurs municipalités.....</i>	<i>20</i>
3.4.3	<i>Dettes contractées par une ancienne municipalité et financées par elle</i>	<i>23</i>
3.4.4	<i>Synthèse sur le partage de la dette.....</i>	<i>25</i>
3.4.5	<i>Synthèse sur le remboursement de la dette.....</i>	<i>26</i>
3.5	SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION	29
4	DÉPENSES LOCALES	30
4.1	FONCTIONS OPÉRATIONNELLES	30
4.1.1	<i>Sécurité publique.....</i>	<i>30</i>
4.1.2	<i>L'approvisionnement et le traitement de l'eau, le réseau de distribution de l'eau, le traitement des eaux usées et le réseau d'égouts.....</i>	<i>32</i>
4.1.3	<i>Réseau routier.....</i>	<i>33</i>
4.1.4	<i>Santé et bien-être</i>	<i>34</i>
4.1.5	<i>Loisirs et culture.....</i>	<i>35</i>
4.1.6	<i>Urbanisme</i>	<i>36</i>
4.1.7	<i>Matières résiduelles.....</i>	<i>37</i>
4.1.8	<i>Synthèse.....</i>	<i>39</i>
4.2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	41
4.2.1	<i>Conseil municipal</i>	<i>41</i>
4.2.2	<i>Autres postes d'administration générale</i>	<i>42</i>
4.3	FRAIS DE FINANCEMENT.....	44
4.4	SYNTHÈSE DES DÉPENSES LOCALES	47
4.5	BILAN DES DÉPENSES HORS COÛTS DE TRANSITION	50
5	COÛTS DE TRANSITION	51
5.1	COMITÉ DE TRANSITION	51
5.2	RÉFÉRENDUMS ET ÉLECTIONS	52
5.3	COÛTS DE RÉMUNÉRATION.....	54
5.4	SYNTHÈSE DES COÛTS DE TRANSITION.....	56
6	SURPLUS AFFECTÉS.....	58
7	RECETTES	60

7.1	TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	60
7.2	TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	61
7.3	TAXES D’AFFAIRES.....	62
7.4	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	63
7.5	AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	63
7.5.1	<i>Sécurité publique</i>	63
7.5.2	<i>Imposition des droits</i>	64
7.5.3	<i>Amendes et pénalités</i>	66
7.5.4	<i>Intérêts</i>	69
7.5.5	<i>Cession d’actifs</i>	71
7.5.6	<i>Contribution des promoteurs</i>	71
7.5.7	<i>Autres</i>	72
7.6	AUTRES SERVICES RENDUS.....	73
7.6.1	<i>Administration</i>	73
7.6.2	<i>Sécurité publique</i>	74
7.6.3	<i>Transport</i>	75
7.6.4	<i>Hygiène du milieu</i>	76
7.6.5	<i>Santé et bien-être</i>	77
7.6.6	<i>Aménagement et urbanisme</i>	78
7.6.7	<i>Loisirs et culture</i>	79
7.7	TRANSFERTS.....	80
7.7.1	<i>Transferts inconditionnels</i>	80
7.7.2	<i>Transferts conditionnels</i>	81
7.8	SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES REVENUS	90
7.9	DROITS DE MUTATION ET ARRIÉRÉS DE TAXES.....	90
7.10	TRANSFERTS INCONDITIONNELS ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES.....	94
7.11	TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET TAXE D’AFFAIRES	98
7.12	SYNTHÈSE DES RECETTES	99
8	AUTRES SIMULATIONS FINANCIÈRES	101
9	CONCLUSION.....	115

1 OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

La présente étude répond à une exigence formulée dans la Loi 9, *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, celle de mettre à la disposition des citoyens l'information financière et fiscale nécessaire pour éclairer leur choix, dans le cadre du processus référendaire mis en place par le gouvernement.

La portée de la présente étude est donc limitée aux impacts financiers et fiscaux d'une éventuelle réorganisation municipale.

Chaque ancienne municipalité ayant la possibilité de recouvrer son statut, les études demandées par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ne couvrent pas toutes les combinaisons possibles de reconstitution. La présente étude analyse une situation où toutes les anciennes municipalités se reconstituent. Par ailleurs, les dispositions de la Loi 9 ne permettent pas de dire actuellement avec certitude, quelle sera la future municipalité centrale. Celle-ci ne sera pas identifiée, mais ses dépenses et ses recettes seront néanmoins isolées de celles des autres municipalités liées.

L'année de référence utilisée pour les calculs est 2004. Les données utilisées sont donc basées sur le budget municipal récemment adopté. On utilise aussi au besoin les états financiers d'avant et d'après le regroupement.

L'étude a pour but essentiel d'estimer ce que seraient les budgets 2004 des municipalités reconstituées et de la municipalité centrale, advenant la reconstitution de chacune d'elles. D'autres simulations ont également été réalisées pour mettre en évidence l'effet sur les comptes de taxes de certains programmes gouvernementaux ou locaux de nature temporaire, ainsi qu'une situation à terme sur l'évolution du service de la dette.

La section 2 du rapport fait état du contexte spatial et démographique, ainsi que de l'organisation territoriale, politique et des services.

La section 3 du rapport traite des « dépenses d'agglomération », c'est-à-dire des dépenses qui seront supportées par la municipalité centrale au titre de ses futures compétences, qui sont précisées dans la Loi. Elle traite aussi de la dette et des frais de remboursement ainsi que des dépenses liées aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, dont la liste est précisée dans l'annexe de la Loi 9.

La section 4 aborde ensuite les « dépenses locales », celles qui seront supportées par chacune des municipalités reconstituées.

Tant au niveau de l'agglomération que des municipalités liées, on distingue trois types de dépenses : les « dépenses opérationnelles », les dépenses d'administration générale et les frais de remboursement de la dette.

La section 5 traite des coûts de transition.

La répartition des surplus affectés par la Ville au budget 2004 entre les municipalités reconstituées est abordée dans la section 6.

Les recettes font l'objet de la section 7.

Les résultats de diverses simulations sont présentés à la section 8 et la conclusion fait état de remarques qui permettent de les interpréter.

2 CONTEXTE

2.1 LOCALISATION

Localisée dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, la Ville de Rouyn-Noranda est issue du regroupement des anciennes villes de Cadillac et Rouyn-Noranda, des anciennes municipalités de Arntfield, Bellecombe, Cléricky, Cloutier, D'Alembert, Destor, Évain, McWatters, Montbeillard, Mont-Brun et Rollet de même que des territoires non organisés de Lac-Montanier, Lac-Surimau et Rapide-des-Cèdres. Dans les faits, l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda a succédé à la MRC de Rouyn-Noranda.

2.2 POPULATION ET DENSITÉ

Une population de 39 844 personnes réside actuellement sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda qui couvre une superficie de 5 991,8 km². Une densité moyenne de 7 habitants au km² y est donc observée. D'autre part, une diminution de la population de 6% a été observée entre 1991 et 2001.

Le tableau ci-dessous indique les populations, les superficies des territoires municipaux et les densités d'occupation du sol.

Tableau 1 Superficies, population et densité

Description	Superficie (km ²)	Population 2004	Densité (hab / km ²)	Croissance de population 1991-2001
Arntfield (M)	396,5	467	1	9%
Bellecombe (M)	691,4	732	1	-3%
Cadillac (V)	366,3	815	2	-15%
Cléricky (M)	185,6	493	3	-8%
Cloutier (M)	89,8	354	4	-3%
D'Alembert (M)	380,8	952	3	20%
Destor (M)	258,4	397	2	-7%
Évain (M)	195,9	3 799	19	2%
Lac-Montanier (UNO)	252,6	0	0	0%
Lac-Surimau (UNO)	170,2	0	0	0%
McWatters (M)	440,1	1 880	4	4%
Montbeillard (M)	308,8	722	2	28%
Mont-Brun (M)	505,1	523	1	-11%
Rapide-des-Cèdres (UNO)	1 019,8	10	0	0%
Rollet (M)	382,4	377	1	-2%
Rouyn-Noranda (V)	348,1	28 323	81	-8%
Ville fusionnée	5 991,8	39 844	7	-6%

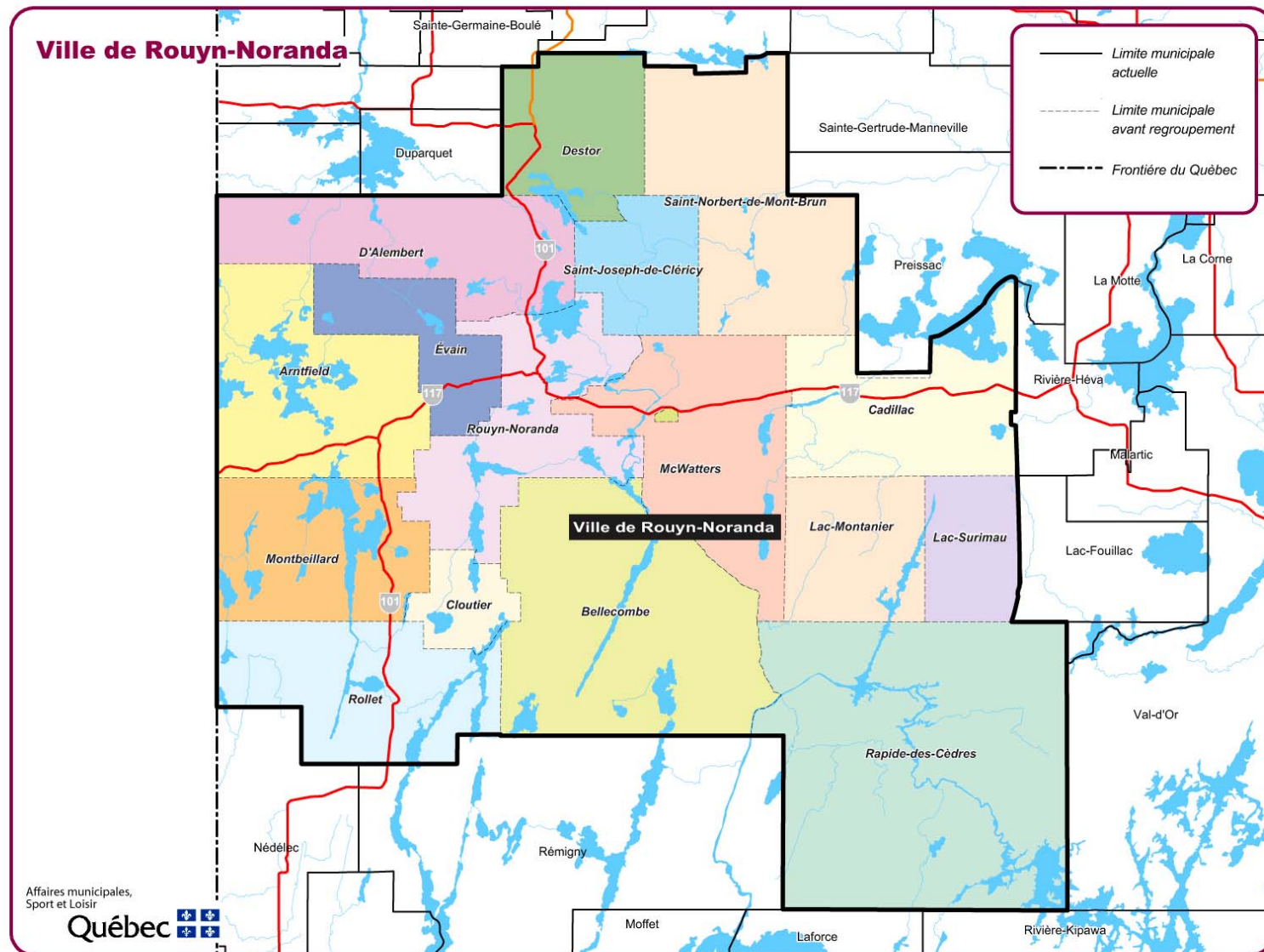
On constate, à la lecture du tableau ci-dessus, que l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda est le territoire le plus fortement occupé de l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda avec une densité de 81 habitants au km². La population localisée sur le territoire de cette ancienne ville représente environ 71% de la population de l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda.

L'ancienne municipalité d'Évain est la seconde en importance au niveau de la densité et de la population avec (3 799 résidents et 19 habitants au km²).

D'autre part, on remarque que les trois anciens territoires non organisés couvrent près du quart de la superficie de Rouyn-Noranda, mais comptent seulement 10 résidents.

On note également que l'évolution démographique observée entre 1991 et 2001 a sensiblement varié selon les territoires. Les croissances démographiques les plus importantes ont été observées sur les territoires des anciennes municipalités de Montbeillard (28%), D'Alembert (20%) et d'Arntfield (9%). Les plus importantes décroissances démographiques ont été observées sur les anciens territoires de Cadillac (15%), de Mont-Brun (11%), de Rouyn-Noranda (8%) et de Cléricky (8%).

La carte suivante permet de localiser l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda et ses secteurs.



2.3 L'ORGANISATION TERRITORIALE ET POLITIQUE

L'actuelle Ville de Rouyn-Noranda a été constituée le 1^{er} janvier 2002. Avant cette date, chacun de ces territoires avait un conseil municipal où siégeaient un maire et des conseillers. Le tableau suivant présente la composition des conseils municipaux dans chacun des territoires avant le regroupement.

Tableau 2 Composition des conseils avant le regroupement

Description	Nombre de conseillers
Arntfield (M)	6 conseillers + 1 maire
Bellecombe (M)	6 conseillers + 1 maire
Cadillac (V)	6 conseillers + 1 maire
Cléricky (M)	6 conseillers + 1 maire
Cloutier (M)	6 conseillers + 1 maire
D'Alembert (M)	6 conseillers + 1 maire
Destor (M)	6 conseillers + 1 maire
Évain (M)	6 conseillers + 1 maire
Lac-Montanier (UNO)	NA
Lac-Surimau (UNO)	NA
McWatters (M)	6 conseillers + 1 maire
Montbeillard (M)	6 conseillers + 1 maire
Mont-Brun (M)	6 conseillers + 1 maire
Rapide-des-Cèdres (UNO)	NA
Rollet (M)	6 conseillers + 1 maire
Rouyn-Noranda (V)	9 conseillers + 1 maire
Total	81 conseillers + 13 maires

Suite à la création de l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda, les conseils municipaux de l'ancienne des anciens territoires ont été abolis. Un conseil municipal regroupant 1 maire et 14 conseillers a été créé.

2.3.1 Abolition de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

La MRC de Rouyn-Noranda a aussi été abolie. La Ville de Rouyn-Noranda a succédé à cette dernière et elle est désormais chargée de l'application de la :

- loi sur la sécurité incendie (200, c-20);
- loi sur les forêts (L .R.Q., c. F-4.1);
- loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1);
- loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

- loi sur les terres du domaine de l'État (L.R.Q., c. T-8.1);
- les articles 688 à 688.3 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27.1).

2.3.2 Les ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales qui existaient entre les territoires qui forment l'actuelle Ville de Rouyn-Noranda ont été abolies. Avant la fusion, des ententes se rapportaient à une aide mutuelle en cas d'incendie entre:

- Arntfield et Évain;
- Évain et Mc Watters;
- Rouyn-Noranda et Bellecombe;
- Rouyn-Noranda et Cloutier;
- Rouyn-Noranda et d'Alembert;
- Cadillac et Rivière-Héva;
- Cadillac et Preissac.

Il existait aussi une entente pour l'utilisation de la bibliothèque de Rouyn-Noranda par :

- D'Alembert;
- Mc Watters.

Enfin il faut mentionner que les municipalités d'Arntfield, Bellecombe, Cadillac, Cléricy, Cloutier, Destor, Montbeillard, Mont-Brun et Rollet avaient recours aux services du Centre régional de services aux bibliothèques publiques.

La section suivante définit, en conformité avec la loi 9, le contenu et les coûts associés aux dépenses d'agglomération.

3 DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION

La section II de la Loi précise les compétences d'agglomération, c'est-à-dire les compétences à l'égard des matières et objets qui intéressent « l'ensemble formé par les municipalités liées issues de la réorganisation d'une ville ».

Du fait de ces compétences, les municipalités reconstituées n'exerceront pas les mêmes responsabilités que celles qu'elles exerçaient avant le regroupement.

Seule la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières et objets qui sont de compétence d'agglomération. Pour ce faire, elle a compétence non seulement sur son propre territoire, mais aussi sur celui de toute municipalité liée.

La municipalité centrale agit donc comme les autres municipalités liées dans les champs de compétence locale et agit de plus au niveau de l'agglomération. Pour exercer ces dernières compétences, elle est « dotée d'un organe délibérant supplémentaire », le conseil d'agglomération. Le conseil, en vertu de l'article 114, peut imposer toute taxe ou tout autre moyen de financement dont dispose une municipalité locale pour financer les dépenses liées à l'exercice des dépenses d'agglomération.

La composition de ce conseil, précisée plus loin, doit être représentative du poids démographique de chaque municipalité. Selon l'article 112 de la Loi, pour qu'une décision positive soit prise par le conseil, il faut non seulement que les voix exprimées à l'égard de la proposition soient majoritairement positives, mais aussi que celle-ci ne fasse pas l'objet d'une opposition de la part de la municipalité centrale. Ainsi, cette dernière dispose d'un droit de veto sur les décisions du Conseil. Par ailleurs, dans le cas de certains règlements adoptés par le conseil (selon les articles 93, 96, 98, 99, 100, 101 et 103), l'article 104 donne la possibilité à toute municipalité liée de faire connaître son opposition au ministre, dans les 30 jours de l'adoption. Dans ce cas, le règlement requiert l'approbation du ministre.

Aux fins de la présente étude, il est nécessaire d'identifier ces dépenses d'agglomération, qui feront ensuite l'objet d'une taxation ad-hoc par l'agglomération. Tel est l'objet de la présente section.

Par ailleurs, au titre des compétences d'agglomération, l'article 105 de la loi confère au conseil d'agglomération certains pouvoirs concernant certains équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif : établir des règles de gestion de l'équipement, de financement des dépenses et de partage des revenus. Les équipements, infrastructures et activités concernés sont identifiés en annexe à la loi. Le ministre peut, par arrêté, modifier cette annexe jusqu'à la réorganisation de celle-ci. La municipalité centrale, peut aussi, selon des critères précisés dans la loi, modifier la liste. La loi prévoyant formellement des dispositions pour modifier la liste, la présente étude se doit de respecter son contenu actuel.

Enfin, certaines dépenses d'administration générale (conseil municipal, gestion financière et administrative, greffe, gestion du personnel) doivent être ajoutées aux dépenses directement

imputables aux différentes activités relevant de l'agglomération. Par exemple, ce sont des services centraux qui gèrent la paie du personnel. Ces dépenses sont des dépenses indirectes et elles doivent accompagner les dépenses directes d'agglomération. Il ne s'agit bien sûr pas de la totalité des dépenses d'administration générale, car une partie de ces dépenses doit être imputée aux compétences locales.

3.1 FONCTIONS OPÉRATIONNELLES

Le tableau ci-dessous présente le coût net des dépenses d'agglomération selon le budget 2004, en ce qui concerne les fonctions opérationnelles (par simplification, le terme exclut l'exploitation des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, qui est traitée à part). Les fonctions d'administration générale seront abordées plus loin.

Tableau 3 Dépenses d'agglomération, sur la base des prévisions budgétaires 2004

Fonctions opérationnelles	
Sécurité publique	2 588 072 \$
Transport collectif et aérien	1 486 103 \$
Réseau artériel	124 652 \$
Matières résiduelles	1 466 075 \$
Logement social	158 236 \$
Aménagement (schéma, rénovation urbaine et autres)	653 547 \$
Développement économique	1 937 246 \$
Sous-total, fonctions opérationnelles	8 413 931 \$

Pour plusieurs postes, le budget d'agglomération correspond exactement au budget prévu par la ville actuelle pour l'année 2004. Les activités resteraient inchangées en cas de reconstitution et elles seraient prises en charge en totalité au niveau de l'agglomération. Tel est le cas pour les postes suivants :

- **Transport collectif et aérien:** les mêmes coûts seraient assumés par l'agglomération, dans les mêmes conditions d'organisation et de gestion qu'actuellement, avec les mêmes niveaux de service.
- **Logement social :** la contribution de 158 23 \$ à l'OMH deviendrait une dépense d'agglomération.
- **Développement économique :** la compétence en cette matière relève de l'agglomération. Les dépenses de promotion et développement économique (1 937 246 \$) ainsi qu'une portion des dépenses relatives à l'aménagement et l'urbanisme (653 547 \$) seraient gérées par la municipalité

centrale, pour l'agglomération. Les dépenses en matière d'aménagement sont celles qui étaient assumées par la MRC en 2001 et sont exprimées en dollars de 2004¹. Une défusion impliquerait que ces dépenses seraient assumées au niveau de l'agglomération.

- **Sécurité publique** : depuis l'an 1 de la fusion, le service de police est assuré par la Sûreté du Québec. La facture sera défrayée par chacune des municipalités reconstituée. Par contre le service de prévention contre les incendies, la protection civile et le service 9-1-1 deviendraient une compétence d'agglomération. Selon le budget 2004 de la Ville, le coût du service d'incendie service atteint 2 585 240 \$ et celui de la protection civile et du service 9-1-1 se situe à 2 832 \$ pour un total de 2 588 072 \$.
- **Réseau routier** : les dépenses en cette matière concernent l'entretien de voirie, l'enlèvement de la neige, l'éclairage des rues, la circulation et le stationnement. La compétence d'agglomération porte uniquement sur les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'ensemble des territoires des municipalités liées. Selon l'article 98, ce réseau doit être établi selon des règles définies par règlement de la municipalité centrale. D'après les données de la Ville, le réseau artériel desservant l'ensemble du territoire représente 11 des 675 km entretenus par la Ville soit seulement 1,6% du réseau total. Le coût moyen d'entretien de chaque kilomètre s'élève à 11 332 \$ par année. Par conséquent, la dépense nette associée à l'entretien annuel des 11 km mis en commun s'élève à 124 652 \$.
- **Matières résiduelles** : le traitement et l'élimination des matières résiduelles ainsi que l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du plan de gestion de ces matières seront de compétence d'agglomération. La collecte et le transport seront par contre de compétence locale. Selon le budget 2004 le coût du traitement et l'élimination des matières résiduelles s'élève à 1 466 075 \$.

Enfin, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux usées ne sont pas de compétence d'agglomération. En effet, l'article 97 prévoit que, dans le cas des villes de moins de 100 000 habitants, la compétence de la municipalité centrale existe uniquement lorsque l'exercice de la compétence sur cette matière faisait l'objet d'une entente entre des anciennes municipalités avant le regroupement. Tel n'est pas le cas pour Rouyn-Noranda.

3.2 ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Par ailleurs, comme on l'a mentionné plus haut, le budget d'agglomération doit inclure les dépenses relatives à la gestion des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés dans l'annexe à la Loi, soit :

- Le Théâtre du cuivre,
- La Maison Dumulon,

¹ Le taux d'indexation est de 1.071

- L'Église orthodoxe,
- Le Festival international du cinéma an Abitibi,
- Le Centre d'exposition de Rouyn-Noranda,
- Le programme aquatique.

Le tableau suivant présente le coût de chacun de ces équipements ou activités en 2004.

Tableau 4 Dépenses d'agglomération, sur la base des prévisions budgétaires 2004

<i>Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif</i>	
Théâtre du cuivre	910 313 \$
Maison Dumulon	52 250 \$
Église orthodoxe	66 883 \$
Festival international du cinéma an Abitibi	24 000 \$
Centre d'exposition de Rouyn-Noranda	31 000 \$
Programme aquatique	390 490 \$
<i>Sous-total, équipements d'intérêt collectif</i>	1 474 936 \$

3.3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En ce qui concerne le traitement du poste des dépenses d'administration générale du budget 2004, il faut distinguer trois sous-ensembles, qui seront successivement traités dans cette section :

- Pour le poste Conseil municipal, il faut recréer chaque conseil municipal et le conseil d'agglomération, pour ensuite estimer les dépenses correspondantes.
- Deux postes correspondent à des compétences d'agglomération : l'évaluation foncière et les autres dépenses mises en commun. Dans ce dernier cas, il s'agit de dépenses d'administration générale assumées par la MRC jusqu'au 31 décembre 2001.
- Les autres dépenses correspondent au coût d'administration générale de la Ville actuelle. Elles seront partagées, après la reconstitution des municipalités, entre le niveau local et celui de l'agglomération.

3.3.1 Conseil d'agglomération

La Loi établit des principes et des balises pour la composition du conseil d'agglomération, sans pour autant fixer de règles rigides. Le conseil d'agglomération doit réunir des conseillers représentant chacune des municipalités reconstituées. Le nombre de conseillers doit être représentatif du poids démographique de chaque municipalité. Dans le cas où il existe de trop fortes disparités entre les tailles des municipalités, il faut alors recourir à un système de droits de vote multiples, pour les conseillers représentant les municipalités les plus peuplées. Par ailleurs, il est souhaitable que le nombre de membres du conseil reste raisonnable.

Dans le cas de Rouyn-Noranda, le conseil serait constitué de 13 membres aux fins de la présente simulation soit un conseiller par municipalité reconstituée. De plus, un système à droit de vote multiple serait adopté. Ce système totaliserait 100 votes établis au prorata de la population. Le tableau suivant résume les droits de vote attribués à chacune des municipalités reconstituées.

Tableau 5 Structure proposée du conseil d'agglomération

Municipalité reconstituée	Conseillers	Droits de vote	Nombre total de votes	Pourcentage des votes	Population
Arntfield	1	1	1	1	1,2
Bellecombe	1	2	2	2	1,8
Cadillac	1	2	2	2	2,0
Cléricky	1	1	1	1	1,2
Cloutier	1	1	1	1	0,9
D'Alembert	1	3	3	3	2,4
Destor	1	1	1	1	1,0
Évain	1	10	10	10	9,5
Mc Watters	1	5	5	5	4,7
Montbeillard	1	2	2	2	1,8
Mont-Brun	1	1	1	1	1,3
Rollet	1	1	1	1	0,9
Rouyn-Noranda	1	70	70	70	71,1
Total	13	100	100	100 %	100 %

Le budget de ce conseil doit être établi à partir des responsabilités qu'il sera appelé à exercer. Les compétences d'agglomération sont prises en charge par la ville centrale et le conseil n'est pas une municipalité, mais plutôt une table d'élus constituée comme organe délibérant supplémentaire auprès

de la ville centrale. Pour évaluer le budget de fonctionnement du conseil, nous retenons le principe d'une allocation de présence de 150 \$ par séance, pour un total de 20 séances par année, auquel s'ajoute un budget de fonctionnement établi à 20% de la rémunération totale.

Ainsi, le budget du conseil d'agglomération serait le suivant :

Tableau 6 Budget du conseil d'agglomération

Conseil d'agglomération	Budget
Rémunération	39 000\$
Autres dépenses	7 800\$
Total	46 800\$

3.3.2 *Activités d'administration générale relevant de la compétence d'agglomération*

Un seul poste est concerné soit celui de l'évaluation foncière. Le tableau suivant établit le coût de cette dépense en 2004.

Tableau 7

Administration générale, compétences d'agglomération	
Évaluation foncière	735 376 \$

3.3.3 *Autres postes d'administration générale*

Les activités d'administration générale sont en soutien aux activités opérationnelles. Elles devront donc se retrouver à la fois dans les dépenses locales et dans celles d'agglomération.

Aux fins de la présente simulation, la part des dépenses d'administration générale affectée au niveau de l'agglomération sera calculée au prorata des dépenses nettes d'agglomération sur les dépenses totales nettes. On ne retiendra cependant que les dépenses de type opérationnel. Les dépenses d'agglomération seront celles liées aux activités opérationnelles et à l'exploitation des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, excluant les frais de financement. Le budget net servant à estimer les dépenses d'administration générale de l'agglomération sera obtenu en soustrayant les dépenses nettes selon le budget total de 2004 des frais de financement et des dépenses d'administration générale.

Selon le budget 2004, les dépenses totales de fonctionnement atteignent 42 831 878 \$. Ce montant inclut des dépenses d'administration générale de 5 652 741 \$. Ce dernier montant comprend les dépenses en matière d'évaluation foncière de 735 376 \$ ainsi que 993 113 \$ pour le conseil municipal. Afin de calculer la dépense d'administration générale propre aux compétences d'agglomération, nous

retenons une dépense d'administration générale de 3 924 252 \$ soit le montant 5 652 741 \$ moins les dépenses relatives au conseil municipal et à l'évaluation foncière.

Selon le tableau suivant, le ratio obtenu des dépenses d'opération de l'agglomération sur les dépenses d'opérations totales atteint 27,4%.

Tableau 8

Dépenses nettes d'agglomération	
Fonctions opérationnelles	8 413 931 \$
Équipements d'intérêt collectif	1 474 936 \$
Total	9 888 867 \$
Dépenses totales	
Budget 2004	42 831 878 \$
Frais de financement	3 741 275 \$
Administration générale	5 652 741 \$
Budget net	33 437 862 \$
Ratio agglomération / total (sur les dépenses opérationnelles)	29,6 %

Ainsi, sur un total de 3 924 252 \$, les dépenses autres d'administration générale de l'agglomération sont estimées à 1 160 553 \$ tandis que celles de niveau local sont de 2 763 699 \$.

3.4 DETTE ET FRAIS DE REMBOURSEMENT

Selon le budget 2004 de la Ville de Rouyn-Noranda, les frais de remboursement de la dette prévus au cours de l'année sont de 11 609 713 \$. Ce montant est réparti entre le remboursement des intérêts regroupés sous le poste « frais de financement » (3 741 275 \$) et le remboursement du capital, soit le poste « remboursement de la dette à long terme » et « transfert aux activités d'investissement » (7 868 438 \$). Ces remboursements sont associés à une dette totale de 73 987 805 \$ au 31 décembre 2003. La dette nette à long terme était de 57 225 724 \$ au 31 décembre 2003. Au 31 décembre 2004, l'endettement net à long terme est estimé à 59 409 281 \$.

La Loi 9, articles 139 à 141, prévoit des règles de répartition entre la ville centrale et les municipalités reconstituées, d'une part quant à la responsabilité de la dette, d'autre part quant au financement des frais de remboursement qui lui sont associés. La figure suivante présente une synthèse de ces règles.

ORIGINE DE LA DETTE	COMPÉTENCE	RESPONSABILITÉ DE LA DETTE	RÈGLES DE REMBOURSEMENT APRÈS RÉORGANISATION
• Dette contractée par une ancienne municipalité.	→	Municipalité reconstituée	▪ Les dépenses relatives à cette dette continuent d'être remboursées par des revenus provenant de ce territoire.
• Dette contractée par une ancienne municipalité, mais financée par des revenus provenant de plusieurs anciennes municipalités.	→	Municipalité centrale	▪ Le conseil mixte établira la quote-part de chaque municipalité liée visée, de façon à ce que les règles de financement actuelles continuent de s'appliquer.
• Dette qui n'a pas été contractée par une ancienne municipalité (donc dette contractée par la ville actuelle).	↗ ↘ Agglomération Locale → →	Municipalité centrale Municipalité centrale	▪ Le conseil mixte établira la quote-part de chaque municipalité liée visée, de façon à ce que les règles de financement actuelles continuent de s'appliquer. ▪ Trois situations sont possibles : 1. Si on peut identifier une seule municipalité liée qui bénéficie du bien, du service ou de l'activité, cette municipalité supporte le remboursement; 2. Si plusieurs municipalités sont bénéficiaires, dette financée par une quote-part proportionnelle aux bénéfices; 3. S'il est impossible d'établir une municipalité bénéficiaire, on se rapporte aux règles de financement actuelles pour établir la quote-part payable par toute municipalité liée.

La Loi prévoit trois situations :

- Une dette qui a été contractée avant le regroupement par une ancienne municipalité;
- Une dette qui a été contractée avant le regroupement et qui est, actuellement, à la charge de plusieurs municipalités;
- Et finalement, une dette qui a été contractée après le regroupement, par la ville actuelle.

On constate, à la lecture de la figure précédente, que la gestion des dettes sera toujours de la responsabilité de la Ville centrale, sauf dans le cas des dettes qui ont été contractées avant le regroupement par une municipalité et qui sont remboursées exclusivement par des recettes provenant de son territoire.

Compte tenu que l'origine de la dette est la principale clé de répartition, c'est cette variable qui détermine l'analyse.

3.4.1 Dettes contractées par la ville actuelle

Depuis le 1^{er} janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2003, le total des financements de la Ville de Rouyn-Noranda s'élève à 26 762 000 \$ dont 21 787 000 \$ sont dus à des renouvellements. Par conséquent, la Ville a procédé de nouveaux financements à hauteur de 4 975 000 \$. Ces financements occasionneront des frais d'intérêts totaux de 1 768 300 \$.

Afin de répartir ces dettes et leurs frais de remboursement entre la ville centrale et les municipalités liées, on doit déterminer si ces investissements sont reliés à des biens ou des services relevant d'une compétence d'agglomération ou d'une compétence locale.

Compétences d'agglomération

Selon notre estimation, depuis le 1^{er} janvier 2002 l'agglomération accapare seulement 250 000 \$ des 4 975 000 \$ en nouveaux emprunts. Ce montant est attribuable au règlement d'Évain relatif à l'achat d'un camion autopompe. Le remboursement de ce règlement débute en janvier 2004, le solde à couvrir demeure donc à 250 000 \$. En 2004, le remboursement lié à cette dette s'élève à 29 907 \$. Cependant, il faut noter que l'article 30 du décret 1478-2001 obligeait déjà un partage de cet emprunt par l'ensemble des contribuables de la nouvelle ville de Rouyn-Noranda. Nous reviendrons sur cet aspect au point 3.4.2. Le tableau suivant établit la quote-part relative à cet emprunt.

Tableau 9

Ancienne municipalité	Évaluation foncière imposable en 2004	Part relative %	Quote-part en 2004
Arntfield	20 633 200 \$	1,4%	413 \$
Bellecombe	21 278 700 \$	1,4%	426 \$
Cadillac	29 618 100 \$	2,0%	593 \$
Cléricky	16 938 100 \$	1,1%	339 \$
Cloutier	8 692 100 \$	0,6%	174 \$
D'Alembert	28 009 000 \$	1,9%	560 \$
Destor	9 873 800 \$	0,7%	198 \$
Évain	112 922 900 \$	7,6%	2 260 \$
Mc Watters	64 317 600 \$	4,3%	1 287 \$
Montbeillard	29 818 700 \$	2,0%	597 \$
Mont-Brun	12 687 900 \$	0,8%	254 \$
Rollet	10 287 300 \$	0,7%	206 \$
Rouyn-Noranda	1 127 727 300 \$	75,5%	22 565 \$
TNO	1 836 400 \$	0,1%	37 \$
Total	1 494 651 100 \$	100,0%	29 907 \$

Compétences locales

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2003, le solde de la dette contractée en faveur de certaines municipalités reconstituées. Cette dette est fondée sur l'ajout de 4 975 000 \$ à la dette à long terme de la Ville de Rouyn-Noranda qui a été réparti selon les municipalités reconstituées qui bénéficient de nouvelles immobilisations.

Tableau 10

Municipalité reconstituée	No de règlement	Remboursement annuel en 2004 (capital et intérêts)	Solde de la dette au 31 décembre 2003
Évain	2002-283	6 401 \$	148 000 \$ ¹
	2002-296	978 \$	20 467 \$
Mc Watters	2002-293	4 719 \$	99 071 \$
Cadillac	2002-295	1 104 \$	23 341 \$
D'Alembert	2002-296	978 \$	20 541 \$
Rouyn-Noranda		403 734 \$	4 427 580 \$
Total		417 914 \$	4 725 000 \$

Incluant 14 000 \$ non financés.

3.4.2 *Dettes contractées par une ancienne municipalité mais actuellement financées par plusieurs municipalités*

L'article du 30 du décret 1478-2001 constituant la nouvelle ville de Rouyn-Noranda obligeait la mise en commun de 73 règlements d'emprunt. L'ensemble des compétences d'agglomération tel que définies par la loi 9 est d'ailleurs couvert par le décret. Le décret comprend aussi des dettes qui sont mises en commun par les anciennes municipalités et qui ne se classent pas parmi les dépenses d'agglomération.

La mise en commun représentait un investissement global de 31 258 037 \$ le 1^{er} janvier 2002. Au 31 décembre 2003, le solde des dettes mises en commun se situait à 20 810 759 \$ (sur une dette nette à long terme de 57 225 724) dont 2 199 199 \$ pour le service des incendies qui est la principale compétence d'agglomération et 1 050 000 \$ pour le centre de tri dont la dette de 1 350 000 \$ avait été contractée par la MRC en mars 2001.

Le décret 1478-2001 prévoit déjà la proportion de chacun de 73 règlements d'emprunts financés par l'ensemble des contribuables de la Ville de Rouyn-Noranda. Le tableau suivant présente les 73 règlements selon les anciennes municipalités, la part commune

ainsi que la date d'échéance prévue pour chacun des emprunts. Il est à noter que, selon le décret, tous les règlements qui portent sur des compétences d'agglomération sont déjà financés à 100% par l'ensemble des contribuables de la ville actuelle.

Tableau 11

Ancienne municipalité	No de règlement	Part commune %	Échéance	Ancienne municipalité	No de règlement	Part commune %	Échéance
Arntfield	105	100,0	2014	Rouyn-Noranda (suite)	97-081	100,0	2008
Bellecombe	73-98	50,0	2008		98-101	100,0	2009
Cadillac	297	100,0	2005		98-114	100,0	2019
	296	93,7	2004		99-141	100,0	2020
Évain	14-93	100,0	2004		99-142	100,0	2020
	1-94	100,0	2004		99-147	100,0	2020
	1-96	100,0	2007		99-164	100,0	2010
	3-94	100,0	2005		99-168	100,0	2020
	1-01	100,0	2013		2000-174	100,0	2011
	2-99	81,0	2007		2000-175	100,0	2021
	3-97	71,2	2009		2000-183	100,0	2021
Mc Watters	93-96	100,0	2007		2000-199	100,0	2021
	42-90	100,0	2006		2000-199	100,0	2021
	60-92	100,0	échu		2000-200	100,0	2021
	25-88	100,0	2004		2000-203	100,0	2021
	55-92	100,0	échu		2000-205	100,0	2022
	127-99	50,0	2014		2000-207	100,0	2021
Montbeillard	52-20-96	77,0	2006		2000-212	100,0	2022
Rollet	008-98	100,0	2008		2001-235	100,0	2022
Rouyn-Noranda	16	100,0	2008		2001-237	100,0	2022
	24	100,0	2008		2001-241	100,0	2022
	60	100,0	2009		2001-242	100,0	2022
	84	100,0	2009		2001-251	100,0	2022
	85	100,0	2009		2001-258	100,0	2022
	86	100,0	2009		131	40,0	2010
	88	100,0	2009		232	82,7	2012
	118	100,0	2010		98-105	34,0	2019
	132	100,0	2010		99-140	40,0	2010
	154	100,0	2010		99-146	20,0	2005
	160	100,0	2010		99-158	11,0	2010
	178	100,0	2011		99-159	78,0	2205
	180	100,0	2011				
	189	100,0	2011				
	235	100,0	2012				
	239	100,0	2012				
	291	100,0	2013				
	293	100,0	2013				
	343	100,0	2015				
	402	100,0	2016				
	96-033	100,0	2017				
	97-058	100,0	2018				
	97-077	100,0	2006				

En 2004, les dettes mises en commun impliquait un remboursement (capital et intérêts) de 2 987 429 \$. Les remboursements de chacune des anciennes municipalités sont proportionnels à leur évaluation foncière imposable. Le tableau suivant indique cette proportion en 2004 et les remboursements qu'elle occasionne pour chacune des anciennes municipalités.

Tableau 12

Ancienne municipalité	Évaluation foncière imposable en 2004	Part relative %	Quote-part en 2004
Arntfield	20 633 200 \$	1,4%	41 241 \$
Bellecombe	21 278 700 \$	1,4%	42 531 \$
Cadillac	29 618 100 \$	2,0%	59 199 \$
Cléricky	16 938 100 \$	1,1%	33 855 \$
Cloutier	8 692 100 \$	0,6%	17 373 \$
D'Alembert	28 009 000 \$	1,9%	55 983 \$
Destor	9 873 800 \$	0,7%	19 735 \$
Évain	112 922 900 \$	7,6%	225 704 \$
Mc Watters	64 317 600 \$	4,3%	128 555 \$
Montbeillard	29 818 700 \$	2,0%	59 600 \$
Mont-Brun	12 687 900 \$	0,8%	25 360 \$
Rollet	10 287 300 \$	0,7%	20 562 \$
Rouyn-Noranda	1 127 727 300 \$	75,5%	2 254 061 \$
TNO	1 836 400 \$	0,1%	3 670 \$
Total	1 494 651 100 \$	100,0%	2 987 429 \$

3.4.3 Dettes contractées par une ancienne municipalité et financées par elle

Le dernier cas de figure concerne les dettes qui ont été contractées par une ancienne municipalité et qui sont actuellement remboursées uniquement par celle-ci. En cas de reconstitution, ces dettes seraient gérées par ces mêmes municipalités et continueraient à être remboursées par elles. Le tableau suivant indique, pour chacune des villes reconstituées, le solde de leurs dettes locales au 31 décembre 2003. Il précise aussi le remboursement en capital et intérêt que les contribuables concernés acquittent en 2004.

Tableau 13

Anciennes municipalités	Solde de la dette nette au 31 décembre 2003	Remboursement annuel en 2004
Arntfield	73 574 \$	7 910 \$
Bellecombe	56 400 \$	20 041 \$
Cadillac	32 500 \$	25 000 \$
Cléricky	0 \$	- \$
Cloutier	0 \$	- \$
D'Alembert	0 \$	- \$
Destor	0 \$	- \$
Évain	1 061 202 \$	79 409 \$
Mc Watters	488 902 \$	65 393 \$
Montbeillard	13 905 \$	5 507 \$
Mont-Brun	0 \$	- \$
Rollet	0 \$	1 627 \$
Rouyn-Noranda	11 847 255 \$	5 319 653 \$
TNO	0 \$	- \$
Total	13 582 738 \$	5 524 540 \$

D'anciennes municipalités sont desservies par une usine de filtration et /ou une usine d'épuration des eaux. Comme expliqué à la section 2.1, cette dette environnementale demeure à la charge des contribuables directement desservis par ces équipements. Le tableau indique l'évaluation foncière imposable assujettie au paiement du service de la dette de ces équipements.

Tableau 14

Anciennes municipalités	Évaluation imposable en 2004
Rouyn-Noranda	1 052 670 700 \$
Évain	70 235 300 \$
Total	1 122 906 600 \$

Le tableau suivant présente la dette associée à chacune des municipalités reconstituées concernées par la dette environnementale.

Tableau 15

Description	Solde de la dette au 31 décembre 2003	Remboursement annuel en 2004
Rouyn-Noranda		
S.Q.A.E.	1 992 793 \$	369 930 \$
P.A.E.Q.	449 366 \$	168 482 \$
PADEM	16 164 400 \$	1 001 389 \$
Usine de filtration	672 200 \$	233 461 \$
Évain		
S.Q.A.E.	509 378 \$	72 020 \$
Total	19 788 137 \$	1 845 282 \$

3.4.4 Synthèse sur le partage de la dette

La dette nette à long terme au début de l'année 2004, incluant les emprunts qui devront être contractés pour les immobilisations prévues au budget, atteignait 59 409 281 \$. Le tableau ci-dessous présente la répartition de la dette entre la municipalité centrale et les municipalités reconstituées, selon son origine, conformément à la Loi 9.

Plus de 56% de cette dette (33 613 522 \$) retournerait aux anciennes municipalités en cas de reconstitution. La dette de la municipalité centrale strictement associée à ses responsabilités d'agglomération, atteindrait 25 785 759 \$ (la municipalité centrale supportera également sa propre dette locale).

Tableau 16

Partage de la dette nette	Municipalité centrale	Municipalités reconstituées	Total
Dettes contractées par la Ville actuelle.	4 975 000 \$	n.a.	4 975 000 \$
<i>Agglomération</i>	250 000 \$	n.a.	250 000 \$
<i>Local</i>	4 725 000 \$	n.a.	4 725 000 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité, remboursées par plusieurs.	20 810 759 \$	n.a.	20 810 759 \$
Dettes contractées avant le regroupement par une ancienne municipalité.	n.a.	33 623 522 \$	33 623 522 \$
Total	24 785 759 \$	33 623 522 \$	59 409 281 \$

Dans l'éventualité d'une reconstitution des municipalités, c'est l'ancienne ville de Rouyn-Noranda qui devrait assumer 93,3% la dette locale, soit 31,1 millions de dollars.

Tableau 17

Anciennes municipalités	Montant de la dette
Arntfield	73 574 \$
Bellecombe	56 400 \$
Cadillac	32 500 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	1 570 580 \$
Mc Watters	488 902 \$
Montbeillard	13 905 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	31 387 661 \$
TNO	0 \$
Total	33 623 522 \$

3.4.5 Synthèse sur le remboursement de la dette

Le tableau ci-dessous résume la contribution de chacune des municipalités reconstituées aux frais de financement.

Tableau 18

Remboursement de la dette	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Clérycy	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Dettes de la Ville actuelle, comp. d'agglomération (quote-part municipale)	413 \$	426 \$	593 \$	339 \$	174 \$	560 \$	198 \$	2 260 \$
Dettes de la Ville actuelle, comp. locale	0 \$	0 \$	1 104 \$	0 \$	0 \$	978 \$	0 \$	7 379 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité, mais actuellement financées par plusieurs municipalités.	41 241 \$	42 531 \$	59 199 \$	33 855 \$	17 373 \$	55 983 \$	19 735 \$	225 704 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité et financées par elle.	7 910 \$	20 041 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	151 429 \$
Sous-total (frais directement supportés par les municipalités reconstituées)	49 151 \$	62 572 \$	84 199 \$	33 855 \$	17 373 \$	55 983 \$	19 735 \$	377 133 \$
Total, frais liés à un emprunt	49 563 \$	62 998 \$	85 896 \$	34 194 \$	17 547 \$	57 521 \$	19 933 \$	386 772 \$
Autres frais (1) et transfert aux activités de financement	396 \$	504 \$	687 \$	273 \$	140 \$	460 \$	159 \$	3 093 \$
Total	49 960 \$	63 501 \$	86 583 \$	34 467 \$	17 688 \$	57 981 \$	20 092 \$	389 865 \$

(1) Ces frais ne sont pas affectés à un emprunt en particulier ; ils sont répartis au prorata des frais de remboursement de la dette de chaque municipalité.

Remboursement de la dette	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	Total
Dette de la Ville actuelle, comp. d'agglomération (quote-part municipale)	1 287 \$	597 \$	254 \$	206 \$	22 565 \$	37 \$	29 907 \$
Dette de la Ville actuelle, comp. locale	4 719 \$	0 \$	0 \$	0 \$	403 734 \$	0 \$	417 914 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité, mais actuellement financées par plusieurs municipalités.	128 555 \$	59 600 \$	25 360 \$	20 562 \$	2 254 061 \$	3 670 \$	2 987 429 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité et financées par elle.	65 393 \$	5 507 \$	0 \$	1 627 \$	7 092 915 \$	0 \$	7 369 822 \$
Sous-total (frais directement supportés par les municipalités reconstituées)	193 948 \$	65 107 \$	25 360 \$	22 189 \$	9 346 976 \$	3 670 \$	10 357 251 \$
Total, frais liés à un emprunt	199 954 \$	65 704 \$	25 614 \$	22 395 \$	9 773 275 \$	3 707 \$	10 805 072 \$
Autres frais (1) et transfert aux activités de financement	1 599 \$	525 \$	205 \$	179 \$	796 389 \$	30 \$	804 641 \$
Total	201 553 \$	66 229 \$	25 819 \$	22 574 \$	10 569 665 \$	3 737 \$	11 609 713 \$

(1) Ces frais ne sont pas affectés à un emprunt en particulier ; ils sont répartis au prorata des frais de remboursement de la dette de chaque municipalité.

3.5 SYNTHÈSE DES DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION

Tableau 19

1- Dépenses nettes d'agglomération selon le budget 2004	
1-1 Fonctions opérationnelles	
Sécurité publique	2 588 072 \$
Transport collectif et aérien	1 486 103 \$
Réseau artériel	124 652 \$
Matières résiduelles	1 466 075 \$
Logement social	158 236 \$
Alimentation en eau	N/S
Assainissement des eaux	N/S
Aménagement (schéma, rénovation urbaine et autres)	653 547 \$
Développement économique	1 937 246 \$
<i>Sous-total, fonctions opérationnelles</i>	<i>8 413 931 \$</i>
1-2 Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	
Théâtre du cuivre	910 313 \$
Maison Dumulon et Église orthodoxe	119 133 \$
Festival international du cinéma en Abitibi	24 000 \$
Centre d'exposition de Rouyn-Noranda	31 000 \$
Programme aquatique	390 490 \$
<i>Sous-total, équipements d'intérêt collectif</i>	<i>1 474 936 \$</i>
1-3 Administration générale	
Conseil d'agglomération	46 800 \$
Application de la loi (cour municipale)	N/S
Évaluation foncière	735 376 \$
Autres dépenses	1 160 553 \$
<i>Sous-total, administration générale</i>	<i>1 895 929 \$</i>
1-4 Frais de remboursement	
Quotes-parts aux municipalités reconstituées	447 821 \$
TOTAL	12 232 617 \$

4 DÉPENSES LOCALES

4.1 FONCTIONS OPÉRATIONNELLES

La section précédente traitait des dépenses reliées aux compétences d'agglomération. Les autres dépenses sont supportées au niveau local. Il s'agit maintenant d'évaluer le niveau de dépense locale par poste et par municipalité reconstituée.

Dans certains cas, le budget 2004 fournit directement la dépense, qui est alors basée sur les coûts réels. Cela arrive par exemple quand chaque ancienne municipalité gère encore ses propres opérations. Dans d'autres cas, il faut estimer la dépense locale en cas de reconstitution.

Plusieurs méthodes sont possibles. Une première méthode consiste, pour chaque activité, à établir les effectifs dans la municipalité reconstituée, à leur appliquer une rémunération moyenne par catégorie d'emploi basée sur les conditions de travail de la ville actuelle et à y ajouter des dépenses de fonctionnement. Cette approche est la plus complexe : les données ne sont pas toujours disponibles et elle n'est pas obligatoirement la plus précise, car elle multiplie les incertitudes d'estimation (effectif, rémunération, dépenses de fonctionnement). Son avantage est de tenter de prendre en compte les éventuelles déséconomies d'échelle liées à la taille de la municipalité : pour les petites municipalités, certaines activités pourraient coûter plus cher car il n'y aurait plus de masse critique ou alors à cause de l'existence de seuils d'effectif ou d'équipement.

Une autre méthode, plus directe, consiste à répartir entre les municipalités le total des dépenses locales pour une activité donnée. La difficulté consiste à trouver une clé de répartition adéquate. Il peut s'agir d'utiliser les résultats financiers indexés avant regroupement, en ajustant au besoin les écarts avec le budget 2004, ou d'utiliser des clés de partage comme la population, le niveau de consommation, la richesse foncière. Le recours à des coûts unitaires est aussi possible, lorsque le partage au niveau des quantités est connu. Par cette approche, le total des dépenses de chaque municipalité après reconstitution est exactement égal au total des futures dépenses locales de la ville actuelle. Un test doit donc être fait par municipalité, pour s'assurer que des déséconomies d'échelle n'auraient pas été négligées.

4.1.1 Sécurité publique

a) Les services policiers

La Sûreté du Québec assume dorénavant les services policiers dans la l'actuelle ville de Rouyn-Noranda. Elle établit un taux de taxation selon la taille de la population et la richesse foncière uniformisée. Le coût du service de police est présenté au tableau suivant.

Tableau 20

Anciennes municipalités	Coût du service
Arntfield	39 747 \$
Bellecombe	41 414 \$
Cadillac	49 348 \$
Cléricky	31 585 \$
Cloutier	15 801 \$
D'Alembert	52 073 \$
Destor	24 178 \$
Évain	249 030 \$
Mc Watters	112 470 \$
Montbeillard	51 478 \$
Mont-Brun	24 734 \$
Rollet	20 112 \$
Rouyn-Noranda	3 902 009 \$
TNO	24 240 \$
Total	4 638 218 \$

b) Les dépenses « autres » en matière de sécurité publique

Les dépenses « autres » en sécurité publique sont de niveau local. Elles portent sur le coût des brigadiers scolaires et la fourrière municipale qui est prise en charge par la SPCA. En 2001, soit l'année précédant le regroupement, la somme (indexée en dollars de 2004) des dépenses consacrées par les municipalités atteignait 231 189 \$ et 98% de ce montant était attribuable à l'ancienne ville de Rouyn-Noranda. Après le regroupement, cette dépense chute et selon le budget 2004, elle se situe à 212 705 \$. La dépense de chacune des municipalités constituées sera proportionnelle à celle qui prévalait avant la fusion. Cette proportion est appliquée aux municipalités qui comportaient une dépense « autre ». La dépense de la municipalité reconstituée sera estimée selon la dépense budget 2004.

Tableau 21

Anciennes municipalités	Coût du service
Arntfield	
Bellecombe	
Cadillac	820 \$
Cléricky	
Cloutier	
D'Alembert	
Destor	555 \$
Évain	1 179 \$
Mc Watters	2 307 \$
Montbeillard	834 \$
Mont-Brun	
Rollet	349 \$
Rouyn-Noranda	206 661 \$
Total	212 705 \$

4.1.2 L'approvisionnement et le traitement de l'eau, le réseau de distribution de l'eau, le traitement des eaux usées et le réseau d'égouts

L'approvisionnement et le traitement de l'eau potable ne concernent que Rouyn-Noranda et, dans une moindre mesure Destor. Nous prenons d'abord la dépense indexée de Destor en 2001 (1 719 \$ non indexé). Puis pour estimer la dépense de Rouyn-Noranda, nous utilisons la dépense budgétée de 2004 (1 282 016 \$) moins le résultat attribuable à Destor.

Le réseau de distribution en eau concerne, dans l'ordre, Rouyn-Noranda, Évain, Cadillac et Destor. Nous estimons le poids de chacune de ces municipalités avant la fusion et nous appliquons ce poids à la dépense de 2004 (911 697).

Enfin le traitement des eaux usées implique Rouyn-Noranda, Évain et Mc Watters. L'addition des dépenses de ces trois localités en 2001 est égale à 699 907 \$. Le budget de 2004 présente une dépense de 806 353 \$. L'écart entre les deux valeurs est supérieur à l'indexation (une différence de 39 254 \$ au dessus de l'inflation). Par conséquent, nous proposons de répartir la dépense selon la proportion qu'occupait chacune des trois municipalités par rapport à la dépense globale de 2001.

Le réseau d'égouts ne concerne que Évain, Cadillac et Rouyn-Noranda. En 2001, Rouyn-Noranda représentait 94.4% des dépenses totales pour ce poste. Nous supposons que la même proportion s'appliquerait, sur la base du budget 2004, dans le cas d'une reconstitution. Le tableau suivant résume la situation du point 4.1.2.

Tableau 22

Municipalité reconstituée	Purification	Distribution	Traitement des eaux usées	Égouts	Total
Rouyn-Noranda	1 313 218 \$	772 020 \$	738 120 \$	1 206 445 \$	4 040 803 \$
Évain	0 \$	93 532 \$	57 906 \$	66 996 \$	218 134 \$
Mc Watters	0 \$	44 722 \$	10 226 \$	0 \$	55 048 \$
Destor	1 841 \$	1 423 \$	0 \$	0 \$	3 264 \$
Cadillac	0 \$	0 \$	0 \$	12 806 \$	12 806 \$

4.1.3 Réseau routier

Le coût d'entretien du réseau artériel a été évalué précédemment, au titre des dépenses d'agglomération. Le budget 2004 ne fournit pas de répartition des dépenses entre anciennes municipalités sur le réseau local, les opérations étant intégrées. La méthode retenue pour estimer le budget par municipalité sur le réseau local est la suivante :

- répartir le budget total 2004 du réseau routier (7 649 375 \$) entre les municipalités au prorata de la répartition entre municipalité avant le regroupement,
- pour chaque municipalité, soustraire du montant ainsi calculé le coût d'entretien de sa part dans le réseau artériel, calculée au prorata de sa part de kilométrage dans ce réseau. Les 11 kilomètres du réseau artériel se situent dans le territoire de l'ancienne ville de Rouyn-Noranda. Les estimations sont présentées au tableau suivant.

Tableau 23

Anciennes municipalités	Part de la dépense en 2004	Dépense proportionnelle	Dépense pour le réseau artériel	Coût du service
Arntfield	1,7 %	130 039 \$	0 \$	130 039 \$
Bellecombe	2,6 %	198 884 \$	0 \$	198 884 \$
Cadillac	1,6 %	122 390 \$	0 \$	122 390 \$
Cléricy	2,0 %	152 988 \$	0 \$	152 988 \$
Cloutier	1,3 %	99 442 \$	0 \$	99 442 \$
D'Alembert	0,8 %	61 195 \$	0 \$	61 195 \$
Destor	1,6 %	122 390 \$	0 \$	122 390 \$
Évain	5,1 %	390 118 \$	0 \$	390 118 \$
Mc Watters	3,9 %	298 326 \$	0 \$	298 326 \$
Montbeillard	3,2 %	244 780 \$	0 \$	244 780 \$
Mont-Brun	1,8 %	137 689 \$	0 \$	137 689 \$
Rollet	1,3 %	99 442 \$	0 \$	99 442 \$
Rouyn-Noranda	73,1 %	5 591 693 \$	124 652 \$	5 467 041 \$
Total	100,0 %	7 649 375 \$	124 652 \$	7 524 723 \$

4.1.4 Santé et bien-être

Les dépenses en santé et bien-être inclues les dépenses la politique sur la famille et les cimetières. Un total de 288 791 \$ est alloué à ce poste dans le budget 2004.

- La répartition des dépenses se fera au prorata des dépenses à ce poste entre les anciennes municipalités en 2001.

Tableau 24

Anciennes municipalités	Coût du service
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	32 438 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	7 347 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	249 005 \$
Total	288 791 \$

4.1.5 Loisirs et culture

La méthode retenue est la suivante :

- on affecte à chaque municipalité un budget de base en loisirs et culture correspondant aux dépenses dans l'année précédant le regroupement, après indexation;
- dans le cas de Rouyn-Noranda il faut retirer les montants qui sont dévolues à l'agglomération (1 474 936 \$). En effet tous les équipements et activités régionalisées se situent sur le territoire de l'ancienne ville de Rouyn-Noranda.

Tableau 25

Anciennes municipalités	Coût du service
Arntfield	7 963 \$
Bellecombe	43 598 \$
Cadillac	40 222 \$
Cléricky	33 799 \$
Cloutier	19 011 \$
D'Alembert	12 723 \$
Destor	12 668 \$
Évain	494 866 \$
Mc Watters	67 520 \$
Montbeillard	34 273 \$
Mont-Brun	73 305 \$
Rollet	16 582 \$
Rouyn-Noranda	3 644 475 \$
Total	4 501 005 \$

4.1.6 Urbanisme

Mis à part l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda et la MRC, les municipalités n'avaient pas d'employé affecté de manière permanente au service d'urbanisme. Selon le budget 2004, les compétences en matière d'urbanisme occasionnent une dépense de 1 048 962 \$. Ce montant comprend ce qui était nécessaire à la MRC pour confectionner le schéma d'aménagement. Cette tâche incombera au conseil d'agglomération. Il faut donc retrancher cette dépense que nous estimons à 220 714 \$ (soit la dépense en aménagement de la MRC en 2001, 206 083 \$, indexée selon un facteur de 1,071) et les autres dépenses de fonctionnement que la MRC répartissait auprès de ses membres. Selon les données de 2001, les autres dépenses de fonctionnement qui relevaient de la MRC se situaient à environ 432 833 \$ (en dollars de 2004). Par conséquent, les dépenses locales totales en dehors des compétences de la défunte MRC équivalent approximativement 395 415 \$ en 2004.

Nous supposons qu'en cas de défusion chacune des municipalités reconstituées conserverait la même part par rapport au total de 2001. Le tableau suivant indique les dépenses selon le prorata qui prévalait en 2001.

Tableau 26

Anciennes municipalités	Coût du service
Arntfield	11 301 \$
Bellecombe	4 174 \$
Cadillac	763 \$
Cléricky	537 \$
Cloutier	213 \$
D'Alembert	319 \$
Destor	2 241 \$
Évain	9 098 \$
Mc Watters	27 530 \$
Montbeillard	4 792 \$
Mont-Brun	13 079 \$
Rollet	12 779 \$
Rouyn-Noranda	308 589 \$
Total	395 415 \$

4.1.7 Matières résiduelles

Les municipalités reconstituées ont compétence sur la collecte et le transport des matières résiduelles, mais pas sur leur élimination. Nous avons précédemment évalué les dépenses locales dans cette matière. Ici encore nous utilisons la dépense de 2004 répartie selon la part de chacune des anciennes municipalités en 2001.

Tableau 27

Anciennes municipalités	Coût du service
Arntfield	76 625 \$
Bellecombe	46 963 \$
Cadillac	75 936 \$
Cléricky	27 684 \$
Cloutier	6 542 \$
D'Alembert	39 213 \$
Destor	19 901 \$
Évain	117 221 \$
Mc Watters	78 177 \$
Montbeillard	42 656 \$
Mont-Brun	27 046 \$
Rollet	7 786 \$
Rouyn-Noranda	1 066 322 \$
Total	1 632 072 \$

4.1.8 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les dépenses opérationnelles de compétence locale.

Tableau 28

Fonction	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Cléricky	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Sécurité publique -police	39 747 \$	41 414 \$	49 348 \$	31 585 \$	15 801 \$	52 073 \$	24 178 \$	249 030 \$
Sécurité publique - autres	0 \$	0 \$	820 \$	0 \$	0 \$	0 \$	555 \$	1 179 \$
Purification et traitement de l'eau	0 \$	0 \$	- \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 841 \$	0 \$
Distribution de l'eau	0 \$	0 \$	- \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 423 \$	93 532 \$
Traitement des eaux usées	0 \$	0 \$	- \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	57 906 \$
Réseau d'égouts	0 \$	0 \$	12 806 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	66 996 \$
Réseau routier	130 039 \$	198 884 \$	122 390 \$	152 988 \$	99 442 \$	61 195 \$	122 390 \$	390 118 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$	32 438 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	7 963 \$	43 598 \$	40 222 \$	33 799 \$	19 011 \$	12 723 \$	12 668 \$	494 866 \$
Urbanisme	11 301 \$	4 174 \$	763 \$	537 \$	213 \$	319 \$	2 241 \$	9 098 \$
Matières résiduelles	76 625 \$	46 963 \$	75 936 \$	27 684 \$	6 542 \$	39 213 \$	19 901 \$	117 221 \$
Total	265 675 \$	335 033 \$	302 285 \$	279 031 \$	141 009 \$	165 523 \$	185 197 \$	1 479 946 \$

Fonction	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	Total
Sécurité publique -police	112 470 \$	51 478 \$	24 734 \$	20 112 \$	3 902 009 \$	24 240 \$	4 638 218 \$
Sécurité publique - autres	2 307 \$	834 \$	0 \$	349 \$	206 661 \$	0 \$	212 705 \$
Purification et traitement de l'eau	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 313 218 \$	0 \$	1 315 059 \$
Distribution de l'eau	44 722 \$	0 \$	0 \$	0 \$	772 020 \$	0 \$	911 697 \$
Traitement des eaux usées	10 326 \$	0 \$	0 \$	0 \$	738 120 \$	0 \$	806 353 \$
Réseau d'égouts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 206 445 \$	0 \$	1 286 247 \$
Réseau routier	298 326 \$	244 780 \$	137 689 \$	99 442 \$	5 467 041 \$	0 \$	7 524 724 \$
Santé et bien-être	7 347 \$	0 \$	0 \$	0 \$	249 005 \$	0 \$	288 791 \$
Loisirs et culture	67 520 \$	34 273 \$	73 305 \$	16 582 \$	3 644 475 \$	0 \$	4 501 005 \$
Urbanisme	27 530 \$	4 792 \$	13 079 \$	12 779 \$	308 589 \$	0 \$	395 415 \$
Matières résiduelles	78 177 \$	42 656 \$	27 046 \$	7 786 \$	1 066 322 \$	0 \$	1 632 072 \$
Total	641 378 \$	378 813 \$	275 853 \$	157 050 \$	18 873 905 \$	24 240 \$	23 512 285 \$

4.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.2.1 Conseil municipal

Les anciennes municipalités doivent être reconstituées. Le nombre d'élus de chaque conseil sera identique à celui qui prévalait avant le regroupement. Pour la rémunération moyenne par conseiller, on retiendra celle des anciennes municipalités, mais indexée à l'inflation, au taux recommandé par le MAMSL (7,1% entre 2001 et 2004).

Il faut aussi attribuer à chaque conseil municipal un budget de dépense. La méthode retenue consiste à répartir entre les municipalités le budget prévu en 2004 à ce poste, selon une dotation per capita. Ce principe maintient une forme d'équité entre les villes, car les rémunérations des conseillers sont variables et le nombre de conseillers n'est pas proportionnel à la taille de la municipalité. Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'estimation.

Tableau 29

Conseil municipal	Situation 2001		Municipalités reconstituées, 2004			
	Élus	Dépenses totales	Élus	Rémunération totale	Autres dépenses	Dépenses totales
Arntfield	7	16 573 \$	7	14 590 \$	6 611 \$	21 201 \$
Bellecombe	7	24 354 \$	7	21 130 \$	10 363 \$	31 493 \$
Cadillac	7	15 167 \$	7	10 730 \$	11 538 \$	22 268 \$
Cléricky	7	15 803 \$	7	13 589 \$	6 979 \$	20 568 \$
Cloutier	7	27 958 \$	7	27 548 \$	5 011 \$	32 559 \$
D'Alembert	7	17 970 \$	7	12 805 \$	13 477 \$	26 282 \$
Destor	7	24 310 \$	7	23 350 \$	5 620 \$	28 970 \$
Évain	7	27 101 \$	7	3 321 \$	53 781 \$	57 102 \$
Mc Watters	7	18 903 \$	7	7 525 \$	26 614 \$	34 139 \$
Montbeillard	7	20 449 \$	7	17 016 \$	10 221 \$	27 237 \$
Mont-Brun	7	17 834 \$	7	15 561 \$	7 404 \$	22 965 \$
Rollet	7	13 493 \$	7	11 900 \$	5 337 \$	17 237 \$
Rouyn-Noranda	10	437 055 \$	10	276 455 \$	400 955 \$	677 410 \$
MRC		44 186 \$	N/S	N/S	N/S	N/S
Total	94	721 156 \$	94	455 520 \$	563 910 \$	1 019 430 \$
Ville actuelle	n.a.	n.a.	15	429 203 \$	563 910 \$	993 113 \$

4.2.2 *Autres postes d'administration générale*

On a estimé, à la section précédente, l'imputation, au niveau de l'agglomération, des dépenses de gestion financière et administrative, gestion du personnel et greffe. Il faut maintenant affecter la part locale de ces dépenses à chaque municipalité reconstituée.

La méthode retenue est similaire à celle utilisée pour séparer le niveau local du niveau d'agglomération: le total des dépenses locales d'administration (2 763 699 \$ selon la section 3.3.3) sera réparti entre les municipalités reconstituées au prorata de leur dépenses opérationnelles (ces dépenses d'administration générale étant soutien aux activités opérationnelles).

Tableau 30

	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Cléricky	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Dépenses opérationnelles	265 675 \$	335 033 \$	302 285 \$	279 031 \$	141 009 \$	165 523 \$	185 197 \$	1 479 946 \$
Part en %	1,1%	1,4%	1,3%	1,2%	0,6%	0,7%	0,8%	6,3%
Administration générale	31 272 \$	39 436 \$	35 581 \$	32 844 \$	16 598 \$	19 483 \$	21 799 \$	174 202 \$
Total	296 948 \$	374 469 \$	337 867 \$	311 875 \$	157 607 \$	185 007 \$	206 996 \$	1 654 148 \$

	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	Total
Dépenses opérationnelles	648 725 \$	378 813 \$	275 853 \$	157 050 \$	18 840 862 \$	24 240 \$	23 479 242 \$
Part en %	2,8%	1,6%	1,2%	0,7%	80,3%	0,0%	100,0%
Administration générale	76 360 \$	44 589 \$	32 470 \$	18 486 \$	2 220 577 \$	0 \$	2 763 699 \$
Total	725 085 \$	423 402 \$	308 323 \$	175 536 \$	21 061 439 \$	24 240 \$	26 242 941 \$

4.3 FRAIS DE FINANCEMENT

L'analyse des frais de financement a été réalisée dans la section précédente sur les dépenses d'agglomération. Le tableau suivant rappelle les résultats obtenus pour chaque municipalité reconstituée.

Le tableau présente de façon séparée :

- les frais de financement qui seront supportés par les municipalités sous forme de quote-part transmise par la municipalité centrale (la Loi précise que les dettes de la Ville actuelle relevant d'une compétence d'agglomération font l'objet d'une quote-part),
- les frais de financement supportés directement par les municipalités reconstituées.

Cette distinction est nécessaire, car les montants faisant l'objet de la quote-part ne figureront pas dans le total des dépenses d'agglomération financés auprès de l'ensemble des contribuables par une taxe d'agglomération uniforme.

Tableau 31

Remboursement de la dette	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Cléricky	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Dettes de la Ville actuelle, comp. d'agglomération (quote-part municipale)	413 \$	426 \$	593 \$	339 \$	174 \$	560 \$	198 \$	2 260 \$
Dettes de la Ville actuelle, comp. locale	0 \$	0 \$	1 104 \$	0 \$	0 \$	978 \$	0 \$	7 379 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité, mais actuellement financées par plusieurs municipalités.	41 241 \$	42 531 \$	59 199 \$	33 855 \$	17 373 \$	55 983 \$	19 735 \$	225 704 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité et financées par elle.	7 910 \$	20 041 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	151 429 \$
Sous-total (frais directement supportés par les municipalités reconstituées)	49 151 \$	62 572 \$	84 199 \$	33 855 \$	17 373 \$	55 983 \$	19 735 \$	377 133 \$
Total, frais liés à un emprunt	49 563 \$	62 998 \$	85 896 \$	34 194 \$	17 547 \$	57 521 \$	19 933 \$	386 772 \$
Frais de banque et autres (1)	396 \$	504 \$	687 \$	273 \$	140 \$	460 \$	159 \$	3 093 \$
Total	49 960 \$	63 501 \$	86 583 \$	34 467 \$	17 688 \$	57 981 \$	20 092 \$	389 865 \$

(1) Ces frais ne sont pas affectés à un emprunt en particulier ; ils sont répartis au prorata des frais de remboursement de la dette de chaque municipalité.

Remboursement de la dette	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	Total
Dette de la Ville actuelle, comp. d'agglomération (quote-part municipale)	1 287 \$	597 \$	254 \$	206 \$	22 565 \$	37 \$	29 907 \$
Dette de la Ville actuelle, comp. locale	4 719 \$	0 \$	0 \$	0 \$	403 734 \$	0 \$	417 914 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité, mais actuellement financées par plusieurs municipalités.	128 555 \$	59 600 \$	25 360 \$	20 562 \$	2 254 061 \$	3 670 \$	2 987 429 \$
Dettes contractées par une ancienne municipalité et financées par elle.	65 393 \$	5 507 \$	0 \$	1 627 \$	7 092 915 \$	0 \$	7 369 822 \$
Sous-total (frais directement supportés par les municipalités reconstituées)	193 948 \$	65 107 \$	25 360 \$	22 189 \$	9 346 976 \$	3 670 \$	10 357 251 \$
Total, frais liés à un emprunt	199 954 \$	65 704 \$	25 614 \$	22 395 \$	9 773 275 \$	3 707 \$	10 805 072 \$
Frais de banque et autres (1)	1 599 \$	525 \$	205 \$	179 \$	796 389 \$	30 \$	804 641 \$
Total	201 553 \$	66 229 \$	25 819 \$	22 574 \$	10 569 665 \$	3 737 \$	11 609 713 \$

(1) Ces frais ne sont pas affectés à un emprunt en particulier ; ils sont répartis au prorata des frais de remboursement de la dette de chaque municipalité.

4.4 SYNTHÈSE DES DÉPENSES LOCALES

Le tableau suivant résume le budget de chaque municipalité reconstituée, dans ses compétences locales. Il faut noter que les frais de remboursement utilisés dans ce tableau sont ceux directement supportés par les municipalités reconstituées, c'est-à-dire qu'ils n'incluent pas la quote-part de la municipalité centrale.

Tableau 32

	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Cléricky	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Dépenses opérationnelles								
Sécurité publique -police	39 747 \$	41 414 \$	49 348 \$	31 585 \$	15 801 \$	52 073 \$	24 178 \$	249 030 \$
Sécurité publique - autres	0 \$	0 \$	820 \$	0 \$	0 \$	0 \$	555 \$	1 179 \$
Purification et traitement de l'eau	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 841 \$	0 \$
Distribution de l'eau	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 423 \$	93 532 \$
Traitement des eaux usées	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	57 906 \$
Réseau d'égouts	0 \$	0 \$	12 806 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	66 996 \$
Réseau routier	130 039 \$	198 884 \$	122 390 \$	152 988 \$	99 442 \$	61 195 \$	122 390 \$	390 118 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$	32 438 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	7 963 \$	43 598 \$	40 222 \$	33 799 \$	19 011 \$	12 723 \$	12 668 \$	494 866 \$
Urbanisme	11 301 \$	4 174 \$	763 \$	537 \$	213 \$	319 \$	2 241 \$	9 098 \$
Matières résiduelles	76 625 \$	46 963 \$	75 936 \$	27 684 \$	6 542 \$	39 213 \$	19 901 \$	117 221 \$
Sous-total	265 675 \$	335 033 \$	302 285 \$	279 031 \$	141 009 \$	165 523 \$	185 197 \$	1 479 946 \$
Administration générale								
Conseil municipal	21 201 \$	31 493 \$	22 268 \$	20 568 \$	32 559 \$	26 282 \$	28 970 \$	57 102 \$
Autres	31 272 \$	39 436 \$	35 581 \$	32 844 \$	16 598 \$	19 483 \$	21 799 \$	174 202 \$
Sous-Total	52 473 \$	70 929 \$	57 849 \$	53 412 \$	49 157 \$	45 765 \$	50 769 \$	231 303 \$
Frais de remboursement								
Sous-total	49 547 \$	63 076 \$	84 886 \$	34 128 \$	17 514 \$	56 443 \$	19 895 \$	380 226 \$
TOTAL	367 696 \$	469 037 \$	445 020 \$	366 571 \$	207 680 \$	267 731 \$	255 861 \$	2 091 476 \$

	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	TOTAL
Dépenses opérationnelles							
Sécurité publique - police	112 470 \$	51 478 \$	24 734 \$	20 112 \$	3 902 009 \$	24 240 \$	4 638 218 \$
Sécurité publique - autres	2 307 \$	834 \$	0 \$	349 \$	206 661 \$	0 \$	212 705 \$
Purification et traitement de l'eau	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 313 218 \$	0 \$	1 315 059 \$
Distribution de l'eau	44 722 \$	0 \$	0 \$	0 \$	772 020 \$	0 \$	911 697 \$
Traitement des eaux usées	10 326 \$	0 \$	0 \$	0 \$	738 120 \$	0 \$	806 353 \$
Réseau d'égout	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 206 445 \$	0 \$	1 286 247 \$
Réseau routier	298 326 \$	244 780 \$	137 689 \$	99 442 \$	5 467 041 \$	0 \$	7 524 724 \$
Santé et bien-être	7 346 \$	0 \$	0 \$	0 \$	249 005 \$	0 \$	288 791 \$
Loisirs et culture	67 520 \$	34 273 \$	73 305 \$	16 582 \$	3 644 475 \$	0 \$	4 501 005 \$
Urbanisme	27 530 \$	4 792 \$	13 079 \$	12 779 \$	308 589 \$	0 \$	395 415 \$
Matières résiduelles	78 177 \$	42 656 \$	27 046 \$	7 786 \$	1 066 322 \$	0 \$	1 632 072 \$
Sous-Total	641 378 \$	378 813 \$	275 853 \$	157 050 \$	18 873 905 \$	24 240 \$	23 512 285 \$
Administration générale							
Conseil municipal	34 139 \$	27 237 \$	22 965 \$	17 237 \$	677 410 \$	0 \$	1 019 430 \$
Autres	76 360 \$	44 589 \$	32 470 \$	18 486 \$	2 220 577 \$	0 \$	2 763 699 \$
Sous-Total	110 499 \$	71 826 \$	55 435 \$	35 723 \$	2 897 986 \$	0 \$	3 783 129 \$
Frais de remboursement							
Sous-total	195 547 \$	65 632 \$	25 565 \$	22 368 \$	10 143 366 \$	3 700 \$	11 161 892 \$
TOTAL	954 771 \$	516 272 \$	356 853 \$	215 141 \$	31 915 257 \$	27 940 \$	38 457 306 \$

4.5 BILAN DES DÉPENSES HORS COÛTS DE TRANSITION

Le tableau ci-dessous présente les budgets de dépenses de chaque municipalité reconstituée et de la ville centrale dans ses compétences d'agglomération. La dépense totale agrégée est comparée au budget 2004 de la ville actuelle.

On constate qu'après reconstitution la dépense totale sur l'ensemble de l'agglomération (qui est de 50 736 724 \$) est supérieure d'environ 36 000 \$ à celle prévue au budget 2004. Cet écart correspond aux coûts plus élevés des conseils municipaux reconstitués. Il est cependant compensé, en partie, par la baisse des dépenses du service de police. Outre ces exceptions et aussi des coûts de transition qui sont évalués plus loin il n'y a pas de raison d'anticiper des hausses de dépenses liées à la reconstitution qui seraient détectables au niveau de précision de la présente analyse.

Tableau 33

Bilan des dépenses hors coûts de transition	Compétences d'agglomération	Compétences locales	Total	Budget
Sécurité publique	2 588 072 \$	4 850 923 \$	7 438 995 \$	7 475 705 \$
Réseau routier	124 652 \$	7 524 724 \$	7 649 376 \$	7 649 375 \$
Transport collectif et aérien	1 486 103 \$	0 \$	1 486 103 \$	1 486 103 \$
Eau	0 \$	3 033 109 \$	3 033 109 \$	3 033 109 \$
Égouts	0 \$	1 286 247 \$	1 286 247 \$	1 286 247 \$
Matières résiduelles	1 466 075 \$	1 632 072 \$	3 098 147 \$	3 098 147 \$
Santé et bien-être	158 236 \$	288 791 \$	447 027 \$	447 027 \$
Aménagement et urbanisme	653 547 \$	395 415 \$	1 048 962 \$	1 048 962 \$
Développement économique	1 937 246 \$	0 \$	1 937 246 \$	1 937 246 \$
Loisirs et culture	1 474 936 \$	4 501 005 \$	5 975 941 \$	5 975 941 \$
Administration générale				
Conseil municipal	46 800 \$	1 019 430 \$	1 066 230 \$	993 113 \$
Évaluation	735 376 \$	0 \$	735 376 \$	735 376 \$
Autres dépenses	1 160 553 \$	2 763 699 \$	3 924 252 \$	3 924 252 \$
Frais de remboursement				
Local	0 \$	11 161 892 \$	11 161 892 \$	
Quote-part	447 821 \$	0 \$	447 821 \$	
Sous-total	447 821 \$	11 161 892 \$	11 609 713 \$	11 609 713 \$
Total	12 279 417 \$	38 457 307 \$	50 736 724 \$	50 700 316 \$

5 COÛTS DE TRANSITION

On considérera au titre des coûts de transition les postes suivants :

- coût du Comité de transition;
- coût lié à la tenue des référendums et élections;
- dépenses en immeubles, matériels ou systèmes;
- coûts de rémunération.

5.1 COMITÉ DE TRANSITION

La Loi (article 51) prévoit que le gouvernement peut constituer un comité de transition pour toute ville où une réponse affirmative est donnée à la question référendaire. Un décret détermine alors le nombre de membres du comité de transition incluant un secrétaire et un président. Le Comité peut engager du personnel ou requérir le service d'experts. Plusieurs comités de transition peuvent être créés sur le territoire de la même ville. Le gouvernement accorde au comité un budget pour son fonctionnement.

La municipalité reconstituée doit rembourser au gouvernement les sommes engagées au titre du comité de transition (article 84). On étalera les dépenses du Comité de transition sur le budget municipal des deux premières années de la réorganisation.

Aux fins du présent exercice on évaluera le coût d'un seul comité de transition pour les treize municipalités : compte tenu de leur taille il ne paraît pas nécessaire de créer treize comités. Aux fins de la présente simulation le coût du comité sera réparti entre les treize municipalités reconstituées au prorata de leur richesse foncière mesurée par l'évaluation imposable.

Le budget d'opération du comité de transition est estimé sur la base d'un comité constitué d'un président d'une secrétaire et de trois autres membres tous rémunérés pendant la durée de leur mandat estimée à 4 mois bénéficiant de la collaboration du personnel administratif de la Ville.

Tableau 34

Comité de transition budget d'opération	Budget
Rémunération et frais des membres	120 000 \$
Services professionnels	100 000 \$
Dépenses de fonctionnement (loyer, mobilier et informatique, personnel de soutien, communications...)	25 000 \$
Total	245 000 \$

La répartition du coût serait la suivante. Elle serait étalée sur deux ans.

Tableau 35

Ancienne municipalité	Évaluation foncière imposable en 2004	Part relative %	Coût du comité
Arntfield	20 633 200 \$	1,4 %	3 382 \$
Bellecombe	21 278 700 \$	1,4 %	3 488 \$
Cadillac	29 618 100 \$	2,0 %	4 855 \$
Cléricky	16 938 100 \$	1,1 %	2 776 \$
Cloutier	8 692 100 \$	0,6 %	1 425 \$
D'Alembert	28 009 000 \$	1,9 %	4 591 \$
Destor	9 873 800 \$	0,7 %	1 618 \$
Évain	112 922 900 \$	7,6 %	18 510 \$
Mc Watters	64 317 600 \$	4,3 %	10 543 \$
Montbeillard	29 818 700 \$	2,0 %	4 888 \$
Mont-Brun	12 687 900 \$	0,8 %	2 080 \$
Rollet	10 287 300 \$	0,7 %	1 686 \$
Rouyn-Noranda	1 127 727 300 \$	75,5 %	184 855 \$
TNO	1 836 400 \$	0,1 %	301 \$
Total	1 494 651 100 \$	100,0 %	245 000 \$

5.2 RÉFÉRENDUMS ET ÉLECTIONS

Selon l'article 79 de la Loi, le gouvernement doit rembourser à la ville les dépenses qu'elle a engagées pour l'organisation et la tenue du processus d'enregistrement y compris l'établissement et la révision de la liste référendaire aux fins de ce processus. On présumera que ce remboursement sera fait avant la réorganisation de la ville et qu'il n'apparaîtra donc pas dans le budget de la municipalité centrale après la réorganisation.

L'article 81 stipule que les municipalités reconstituées doivent rembourser à la ville et au gouvernement les dépenses engagées par la ville et le directeur général des élections pour l'organisation et la tenue des scrutins référendaires incluant la seconde révision de la liste référendaire aux fins de ce scrutin. Si le scrutin est négatif dans un secteur, les dépenses sont supportées uniquement par ce secteur.

Selon l'article 83 la ville doit rembourser au gouvernement les dépenses engagées par le directeur général des élections dans le cas d'un scrutin négatif mais les dépenses doivent aussi être financées par des revenus du secteur concerné.

Aux fins de la présente étude il faut donc imputer au budget de chaque municipalité reconstituée le coût total relié à l'élection référendaire sur son territoire. Cette dépense sera imputée à la première année budgétaire suivant la réorganisation. Il en sera de même pour les élections suivant la reconstitution d'une ancienne municipalité.

Le coût moyen de chaque élection est estimé à 8\$ par électeur inscrit pour un total de 39 844 électeurs. Il s'agit d'une estimation que la confection des listes précisera. La répartition de ces électeurs est disponible par district mais ceux-ci ne recoupent pas les anciennes municipalités pour lesquelles le nombre d'électeurs domiciliés est par contre disponible (MAMSL). On répartira donc le nombre d'électeurs inscrits au prorata du nombre d'électeurs domiciliés pour obtenir une estimation du coût des référendums et élections lequel sera remboursé la première année de la reconstitution.

Tableau 36

Ancienne municipalité	Coût
Arntfield	7 472 \$
Bellecombe	11 712 \$
Cadillac	13 040 \$
Cléricky	7 888 \$
Cloutier	5 664 \$
D'Alembert	15 232 \$
Destor	6 352 \$
Évain	60 784 \$
Mc Watters	30 080 \$
Montbeillard	11 552 \$
Mont-Brun	8 368 \$
Rollet	6 032 \$
Rouyn-Noranda	453 168 \$
TNO	160 \$
Total	637 344 \$

5.3 COÛTS DE RÉMUNÉRATION

La section III de la Loi précise les effets de la réorganisation de la ville sur le personnel.

Selon l'article 122 tout employé de la ville demeure employé de la municipalité centrale. Toutefois une telle personne peut être transférée à une autre municipalité liée.

Selon l'article 123 aucun employé ne peut être mis à pied ou subir de réduction de traitement du seul fait de la réorganisation et conserve son ancienneté et ses avantages sociaux.

L'article 124 précise que la réorganisation est réputée constituer une aliénation d'entreprise la convention collective expirant cependant au plus tard six mois après la réorganisation sauf dans le cas de la municipalité centrale lorsqu'elle n'est pas une municipalité reconstituée.

L'article 126 indique que toute entente conclue avec la ville et toute association de salariés ne peut prévoir des conditions de travail qui impliquent une augmentation de coût

C'est en vertu de ces articles qu'aucune hausse (ou aucune baisse) de rémunération n'a été intégrée dans les estimations de dépense précédentes.

Cependant il faut prévoir que pendant une durée de temps limitée les nouvelles municipalités auront à supporter des coûts supplémentaires au poste rémunération.

- Même si tout est prévu pour que le transfert de personnel se fasse à coût nul il est probable que le plan qui sera élaboré par le comité de transition ne permette pas de régler toutes les situations individuelles sans coût supplémentaire particulièrement pour le personnel non syndiqué. Le plan prévoira aussi des modalités de départ. Il est donc prudent d'inclure dans les budgets des trois premières années une provision annuelle pour financer les transferts. Cette provision annuelle sera prise égale à 218 000 \$ (environ 2% de la rémunération des employés) et sera affectée à chaque municipalité au prorata de sa dépense hors coûts de transition et de remboursement de la dette.

Tableau 37

Ancienne municipalité	Part relative	Provision pour transfert
Arntfield	1,2%	2 543 \$
Bellecombe	1,5%	3 245 \$
Cadillac	1,3%	2 879 \$
Cléricky	1,2%	2 657 \$
Cloutier	0,7%	1 520 \$
D'Alembert	0,8%	1 689 \$
Destor	0,9%	1 886 \$
Évain	6,3%	13 679 \$
Mc Watters	2,8%	6 069 \$
Montbeillard	1,7%	3 602 \$
Mont-Brun	1,2%	2 648 \$
Rollet	0,7%	1 541 \$
Rouyn-Noranda	79,8%	174 040 \$
Total	100,0%	218 000 \$

5.4 SYNTHÈSE DES COÛTS DE TRANSITION

Les tableaux suivants présentent les coûts de transition par poste puis par année.

Tableau 38

Ancienne municipalité	Comité de transition	Référendum et élection	Rémunération
Arntfield	3 382 \$	7 472 \$	2 543 \$
Bellecombe	3 488 \$	11 712 \$	3 245 \$
Cadillac	4 855 \$	13 040 \$	2 879 \$
Cléricky	2 776 \$	7 888 \$	2 657 \$
Cloutier	1 425 \$	5 664 \$	1 520 \$
D'Alembert	4 591 \$	15 232 \$	1 689 \$
Destor	1 618 \$	6 352 \$	1 886 \$
Évain	18 510 \$	60 784 \$	13 679 \$
Mc Watters	10 543 \$	30 080 \$	6 069 \$
Montbeillard	4 888 \$	11 552 \$	3 602 \$
Mont-Brun	2 080 \$	8 368 \$	2 648 \$
Rollet	1 686 \$	6 032 \$	1 541 \$
Rouyn-Noranda	184 855 \$	453 168 \$	174 040 \$
TNO	301 \$	160 \$	- \$
Total	245 000 \$	637 344 \$	218 000 \$

Tableau 39

Ancienne municipalité	AN 1	AN 2	AN 3
Arntfield	10 011 \$	2 539 \$	848 \$
Bellecombe	14 538 \$	2 826 \$	1 082 \$
Cadillac	16 427 \$	3 387 \$	960 \$
Cléricy	10 162 \$	2 274 \$	886 \$
Cloutier	6 883 \$	1 219 \$	507 \$
D'Alembert	18 091 \$	2 859 \$	563 \$
Destor	7 790 \$	1 438 \$	629 \$
Évain	74 599 \$	13 815 \$	4 560 \$
Mc Watters	37 374 \$	7 294 \$	2 023 \$
Montbeillard	15 197 \$	3 645 \$	1 201 \$
Mont-Brun	10 291 \$	1 923 \$	883 \$
Rollet	7 389 \$	1 357 \$	514 \$
Rouyn-Noranda	603 609 \$	150 441 \$	58 013 \$
TNO	311 \$	151 \$	- \$
Total	832 670 \$	195 166 \$	72 667 \$

Durant l'année 1 les municipalités reconstituées supportent la moitié du coût du comité de transition le coût des référendums et élections les coûts d'investissement et de rémunération. L'année 2 les coûts des référendums et élections ne sont plus supportés. L'année 3 restent les coûts d'investissement et de rémunération.

6 SURPLUS AFFECTÉS

La Ville a équilibré son budget 2004 en affectant une partie des surplus disponibles aux activités financières, soit 25 882 \$. Elle n'a pas affecté de sommes à des activités d'investissement en 2004. Ces surplus proviennent de deux sources : les anciennes municipalités, dont les propriétés ont été traitées dans le décret de regroupement et la Ville, qui, depuis le regroupement, a aussi accumulé ses propres surplus. Par ailleurs, le budget 2004 prévoit un virement de fonds de réserve de 76 370 \$ et un virement vers le fonds de roulement de 496 490 \$. Ces deux virements concernent la nouvelle ville et se retrouvent dans le bilan d'agglomération. Au net, ces transferts correspondent à un surplus dégagé par les activités financières de 394 238 \$.

Ce surplus net, avec les mouvements de fonds qui l'accompagnent, doit être réparti dans le budget de chaque municipalité reconstituée, incluant la municipalité centrale pour ses compétences d'agglomération. Le ministère des Affaires municipales, des Sports et des Loisirs recommande de le répartir au prorata de la propriété des surplus après affectation, les surplus affectés au budget appartenant à l'agglomération quelle que soit la nature de l'affectation prévue (celle-ci traduisant une intention quant à l'objet de la dépense). Le tableau suivant présente le calcul de la répartition entre municipalités du surplus généré au budget 2004.

Tableau 40

Traitement des surplus	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Clérycy	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Surplus au 31/12/2003	30 808 \$	0 \$	147 963 \$	217 711 \$	33 371 \$	13 697 \$	0 \$	1 761 \$
Affectation, activités financières, 2004	0 \$	0 \$	1 628 \$					1 623 \$
Affectation, activités investissement, 2004	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Affectation totale 2004	0 \$	0 \$	1 628 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 623 \$
État des surplus après affectation 2004	30 808 \$	0 \$	146 335 \$	217 711 \$	33 371 \$	13 697 \$	0 \$	138 \$
Propriété pour fin de répartition, en \$	30 808 \$	0 \$	146 335 \$	217 711 \$	33 371 \$	13 697 \$	0 \$	138 \$
Propriété pour fin de répartition en %	1,04%	0,00%	4,94%	7,35%	1,13%	0,46%	0,00%	0,00%
Affectation, mun. Reconstituées	4 098 \$-	0 \$	19 467 \$-	28 962 \$-	4 439 \$-	1 822 \$-	0 \$	18 \$-
Transfert aux act. invest.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Affect act. Financières	4 098 \$-	0 \$	19 467 \$-	28 962 \$-	4 439 \$-	1 822 \$-	0 \$	18 \$-

Affectation des surplus	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	Ville (agglomération)	Total
Surplus au 31/12/2003	0 \$	178 922 \$	24 706 \$	72 523 \$	1 492 057 \$	30 808 \$	324 935 \$	2 569 262 \$
Affectation, activités financières, 2004		5 102 \$	1 319 \$		16 210 \$		-420 120 \$	-394 238 \$
Affectation, activités investissement, 2004	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Affectation totale 2004	0 \$	5 102 \$	1 319 \$	0 \$	16 210 \$	0 \$	-420 120 \$	-394 238 \$
État des surplus après affectation 2004	0 \$	173 820 \$	23 387 \$	72 523 \$	1 475 847 \$	30 808 \$	745 055 \$	2 963 500 \$
Propriété pour fin de répartition, en \$	0 \$	173 820 \$	23 387 \$	72 523 \$	1 475 847 \$	30 808 \$	745 055 \$	2 963 500 \$
Propriété pour fin de répartition en %	0,00%	5,87%	0,79%	2,45%	49,80%	1,04%	25,14%	100,00%
Affectation, mun. Reconstituées	0 \$	23 123 \$-	3 111 \$-	9 648 \$-	196 334 \$-	4 098 \$-	99 116 \$-	394 238 \$-
Transfert aux act. invest.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Affect act. Financières	0 \$	23 123 \$-	3 111 \$-	9 648 \$-	196 334 \$-	4 098 \$-	99 116 \$-	394 238 \$-

7 RECETTES

7.1 TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Les taxes sur la valeur foncière constituent la principale source de revenus de la Ville de Rouyn-Noranda. Le montant issu de ces taxes atteindra en 2004 environ 24,4 millions de dollars, ce qui représente près de 71% de l'ensemble des revenus de taxation perçus par la Ville. La Ville a recours à une structure de taux variés que nous ne prendrons pas en compte.

On peut regrouper ces sommes en deux grandes catégories : les taxes générales (assumées par l'ensemble des contribuables) et les taxes de secteurs (spécifique à un secteur géographique de la Ville ou à une dépense particulière).

En 2004, les taxes foncières générales représenteront 14,1 millions de dollars alors que les taxes de secteurs atteindront près de 10,5 millions de dollars.

Dans le cadre du présent exercice, les taxes foncières générales du budget de 2004 ne sont pas réparties entre les municipalités reconstituées. L'ampleur de ces taxes constituera plutôt la résultante entre les dépenses de chacune des municipalités reconstituées et les autres revenus. Le montant des taxes foncières sera donc connu à la fin de l'exercice.

Le traitement des taxes foncières spécifiques ou de secteurs est différent. En effet, compte tenu que ces taxes continueront de s'appliquer après la réorganisation et qu'on peut les associer à un territoire particulier ou à une dépense spécifique, il est pertinent et nécessaire de les répartir entre les anciennes municipalités et la municipalité centrale qui sera issue de la réorganisation analysée.

L'exercice de répartition de ces taxes foncières spécifiques ou de secteur a été expliqué en détail dans la section traitant de la dette et des frais de remboursement. Le résultat obtenu est le suivant :

Tableau 41 Répartition des revenus – Taxes sur la valeur foncière (autre que la taxe générale)

Ancienne municipalité	Montants de taxes
Arntfield	52 514 \$
Bellecombe	53 524 \$
Cadillac	67 513 \$
Cléricky	34 232 \$
Cloutier	17 563 \$
D'Alembert	57 571 \$
Destor	19 948 \$
Évain	619 368 \$
Mc Watters	174 117 \$
Montbeillard	66 731 \$
Mont-Brun	25 635 \$
Rollet	20 785 \$
Rouyn-Noranda	9 311 497 \$
TNO	4 108 \$
Ville centrale	0 \$
Total	10 525 106 \$

7.2 TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

En 2004, les revenus associés à ce poste sont estimés à 7 343 089 \$. Ces revenus proviennent d'une multitude de tarifs sur l'eau, les matières résiduelles, les égouts, le contrôle des moustiques, etc.

Les tarifs diffèrent d'une ancienne municipalité à l'autre. Généralement, ils reflètent la situation qui prévalait lors du regroupement. Les prévisions budgétaires permettent d'associer ces tarifications au territoire des anciennes municipalités. Le tableau suivant résume la situation :

Tableau 42 Répartition des revenus – Tarification pour services municipaux

Ancienne municipalité	Montants de taxes
Arntfield	37 563 \$
Bellecombe	54 916 \$
Cadillac	91 314 \$
Cléricky	22 535 \$
Cloutier	19 185 \$
D'Alembert	75 421 \$
Destor	32 690 \$
Évain	266 800 \$
Mc Watters	94 606 \$
Montbeillard	74 913 \$
Mont-Brun	27 915 \$
Rollet	41 923 \$
Rouyn-Noranda	5 011 145 \$
TNO	26 088 \$
Ville centrale	1 466 075 \$
Total	7 343 089 \$

7.3 TAXES D'AFFAIRES

On retrouve actuellement sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda une taxe d'affaires sur la valeur locative. Le montant anticipé en 2004 est de 2 816 384 \$.

Les revenus de la taxe d'affaires ne peuvent pas être associés à une compétence spécifique. On doit donc répartir ces revenus entre chacune des administrations locales et la municipalité centrale.

En fait, le montant de la taxe d'affaires, comme le montant de la taxe foncière générale seront déterminés par l'écart qu'on obtiendra entre les dépenses et les autres revenus que les taxes et ce, pour chacune des administrations. Le montant des taxes foncières et de la taxe d'affaires sera donc connu qu'à la fin de l'exercice de répartition.

7.4 PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Les gouvernements ne payent pas de taxes foncières comme les autres contribuables. Elles sont remplacées par des paiements tenant lieu de taxes qui sont basés sur le taux global de taxation. Ce taux est obtenu en divisant certains revenus de taxation par l'évaluation des immeubles imposables.

Compte tenu que les paiements tenant lieu de taxes ne peuvent être associés à des compétences spécifiques, toutes les administrations municipales après la réorganisation, soient les municipalités reconstituées et la Ville centrale, percevront ce type de revenu.

Afin d'estimer ces montants, il sera nécessaire de calculer le taux global de taxation pour chacune des administrations municipales. Pour ce faire, les montants de taxes foncières et d'affaires doivent être connus car ils constituent un intrant pour le calcul du taux global de taxation. Or, pour estimer ces taxes qui viendront combler l'écart entre les dépenses et les autres revenus, l'exercice de répartition des revenus doit être complété. Les calculs itératifs qui seront nécessaires pour estimer ces différents revenus (taxes foncières générales, taxe d'affaires et les paiements tenant lieu de taxes) seront donc réalisés à la fin de cette section.

7.5 AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

7.5.1 *Sécurité publique*

En cas de réorganisation, le service de protection contre les incendies sera de la responsabilité de la municipalité centrale. Compte tenu que ce revenu est directement associé à une compétence d'agglomération, on supposera dans le cadre de l'analyse qu'il sera destiné à la municipalité centrale.

Le montant typé au budget de 2004 est de 4 600 \$.

**Tableau 43 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales
Sécurité publique**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	0 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	4 600 \$
Total	4 600 \$

7.5.2 Imposition des droits

Les revenus anticipés sous cette rubrique en 2004 sont de 515 000 \$. Ces revenus sont répartis entre les permis (construction et de lotissement) et les droits de mutation immobilière.

Permis de construction et de lotissement

Compte tenu qu'il s'agit de revenus associés à des compétences locales, ceux-ci seraient, en cas de réorganisation, perçus par les anciennes municipalités. Le montant anticipé en 2004 est de 62 395 \$. On répartit ce montant au prorata des montants observés avant le regroupement.

**Tableau 44 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales
Permis de construction et de lotissement**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	571 \$
Bellecombe	1 556 \$
Cadillac	779 \$
Cléricky	1 078 \$
Cloutier	6 096 \$
D'Alembert	963 \$
Destor	960 \$
Évain	2 045 \$
Mc Watters	2 477 \$
Montbeillard	846 \$
Mont-Brun	999 \$
Rollet	1 960 \$
Rouyn-Noranda	42 065 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	62 395 \$

Droits de mutation immobilière

Le revenu anticipé en 2004 pour la Ville de Rouyn-Noranda en ce qui concerne les droits de mutation est de 508 500 \$.

Compte tenu que ce revenu ne peut être associé à une compétence particulière, il devra être réparti entre la municipalité centrale et les municipalités reconstituées. Actuellement, la Loi 9 ne prévoit aucune disposition particulière à ce sujet. Dans ce contexte, le ministère propose, pour la présente simulation, de répartir cette somme entre le niveau central et le niveau local au prorata des dépenses nettes. Ensuite, on répartit la somme destinée aux municipalités reconstituées au prorata des droits de mutation perçus par chacune de ces municipalités avant le regroupement.

Compte tenu qu'un des intrants nécessaires pour répartir ce montant sont les dépenses nettes de l'agglomération et des administrations locales, le calcul sera effectué à la prochaine section.

7.5.3 Amendes et pénalités

Selon le budget de la Ville de Rouyn-Noranda, on prévoit sous cette rubrique des revenus de 437 000 \$ en 2004. Quatre postes sont considérés : amendes contraventions, amendes urbanisme, alarme et pénalités sur les arriérées de taxes.

Amendes - contraventions

Le montant de 101 000 \$ inscrit dans ce poste en 2004 comprend les amendes qui sont payées directement par les contrevenants et les sommes perçues par la cour municipale en ce qui concerne les infractions reliées au stationnement et au code sur la sécurité routière.

Le montant doit être réparti entre les municipalités reconstituées et l'agglomération au prorata des dépenses de voirie locale et artérielle (cette dernière étant de compétence d'agglomération).

Tableau 45 Répartition des revenus – Autres revenus de sources locales – Amendes et pénalités – Amendes – contraventions

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	1 717 \$
Bellecombe	2 626 \$
Cadillac	1 616 \$
Cléricky	2 020 \$
Cloutier	1 313 \$
D'Alembert	808 \$
Destor	1 616 \$
Évain	5 151 \$
Mc Watters	3 939 \$
Montbeillard	3 232 \$
Mont-Brun	1 818 \$
Rollet	1 313 \$
Rouyn-Noranda	72 185 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	1 646 \$
Total	101 000 \$

Amendes – Urbanisme

L'urbanisme étant une compétence locale, les revenus qui sont associés à cette fonction reviendront, en cas de réorganisation, exclusivement aux municipalités reconstituées. Le revenu anticipé en 2004 pour l'ensemble de la Ville est de 336 000 \$.

En supposant que chaque propriété est susceptible de contrevenir aux règles d'urbanisme, il a été décidé de répartir ce revenu au prorata du nombre d'unités d'évaluation recensé dans chacune des anciennes municipalités.

Tableau 46 Répartition des revenus – Autres revenus de sources locales – Amendes et pénalités – Amendes – urbanisme

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	9 603 \$
Bellecombe	3 547 \$
Cadillac	648 \$
Cléricky	456 \$
Cloutier	181 \$
D'Alembert	271 \$
Destor	1 904 \$
Évain	7 731 \$
Mc Watters	23 393 \$
Montbeillard	4 072 \$
Mont-Brun	11 114 \$
Rollet	10 859 \$
Rouyn-Noranda	262 220 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	336 000 \$

Alarmes

Le revenu anticipé revenus de pénalités concernant les amendes en 2004 est de 3 000 \$. Ces revenus peuvent être associés à une compétence d'agglomération.

Tableau 47 Répartition des revenus – Autres revenus de sources locales – Amendes et pénalités – Amendes – alarmes

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	0 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	3 000 \$
Total	3 000 \$

Pénalités – arriérés taxes et frais de chèques retournés

Les revenus de pénalités concernant les arriérés de taxes ne peuvent pas être associés à une compétence particulière. Ces revenus anticipés de 81 300 \$ au budget de 2004 doivent donc être répartis entre l'agglomération et les municipalités reconstituées (75 000 \$ arriérés taxes, 1 500 \$ recouvrement et 4 800 \$ chèques retournés).

Logiquement, on devrait répartir ce montant au prorata des revenus de taxes de chacune des administrations concernées. Mais, compte tenu que les revenus de taxes ne peuvent être connus avant d'estimer le montant des arriérés de taxes (les montants de revenus de taxes vont dépendre de l'écart qui existe entre les dépenses et les autres revenus), on se retrouve dans une situation de multiples itérations.

Afin de contourner cette difficulté, le ministère propose de répartir le montant au prorata des dépenses nettes. Les dépenses nettes des différentes administrations seront estimées à la section suivante, tout comme la répartition du revenu associé aux pénalités sur les arriérés de taxes.

7.5.4 Intérêts

On retrouve sous cette rubrique l'ensemble des intérêts perçus par la municipalité. Cette somme est répartie entre les intérêts de banque et placements et du fonds général, les intérêts provenant du fonds des dépenses en immobilisations, et finalement des intérêts générés par les arriérés de taxes.

Intérêts : banque et placements et fonds général

Les intérêts ne peuvent être associés à aucune compétence particulière. Ils doivent donc être répartis entre les différentes administrations concernées.

On peut supposer que ce type de revenus varie en fonction du budget de chacune des administrations. On a donc réparti le montant de 272 533 \$ au prorata des budgets des municipalités reconstituées et de l'agglomération.

**Tableau 48 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales
Intérêts : banque et placements et fonds général**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	2 116 \$
Bellecombe	2 635 \$
Cadillac	2 468 \$
Cléricky	1 893 \$
Cloutier	1 193 \$
D'Alembert	1 595 \$
Destor	1 466 \$
Évain	12 518 \$
Mc Watters	5 349 \$
Montbeillard	2 960 \$
Mont-Brun	2 041 \$
Rollet	1 228 \$
Rouyn-Noranda	169 220 \$
TNO	159 \$
Ville centrale	65 691 \$
Total	272 533 \$

Intérêts : fonds des dépenses en immobilisations

On retrouve au budget de 2004 un revenu de 90 000 \$ provenant des intérêts du fonds des dépenses en immobilisations, qui est celui de l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda. Ce revenu sera donc attribué à l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda.

Tableau 49 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales
Intérêts : fonds des dépenses en immobilisations

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	90 000 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	90 000 \$

Intérêts : Arriérés taxes

Un montant de 250 000 \$ est anticipé en intérêts provenant des arriérés de taxes en 2004. Ce revenu ne peut être associé à aucune compétence. On doit donc répartir le montant entre les administrations.

La répartition de ce revenu peut être effectuée de la même façon que les pénalités sur les arriérés de taxes, soit au prorata des dépenses nettes de chacune des administrations. Cet exercice est donc réalisé à la prochaine section.

7.5.5 Cession d'actifs

Un revenu de 199 667 \$ est prévu au poste cession d'actifs. Il s'agit de revenus provenant de la vente de véhicules à l'encan, de terrains municipaux localisés à Rouyn-Noranda et de terrains intermunicipaux. Dans le cadre d'une réorganisation, on supposera que les revenus de 183 000 \$ provenant de la vente de véhicules à l'encan, de terrains municipaux seront perçus par l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda tandis que le revenu de 16 667 \$ provenant de terrains intermunicipaux sera réparti entre les municipalités au prorata de la superficie de leur territoire.

Tableau 50 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales Cession d'actifs

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	1 453 \$
Bellecombe	2 533 \$
Cadillac	1 342 \$
Cléricky	680 \$
Cloutier	329 \$
D'Alembert	1 395 \$
Destor	947 \$
Évain	718 \$
Mc Watters	1 612 \$
Montbeillard	1 131 \$
Mont-Brun	1 851 \$
Rollet	1 401 \$
Rouyn-Noranda	184 275 \$
TNO	- \$
Ville centrale	- \$
Total	199 667 \$

7.5.6 Contribution des promoteurs

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les promoteurs immobiliers doivent, lors de l'obtention d'un permis de lotissement, remettre à la Ville une proportion du terrain concerné par l'opération ou une somme équivalente en argent.

Ce type de revenu est estimé à 59 500 \$ en 2004. Avant le regroupement, seule l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda recevait ces contributions. Ainsi, en cas de reconstitution des municipalités, seule Rouyn-Noranda percevra ce revenu.

**Tableau 51 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales
Contribution des promoteurs**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	59 500 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	59 500 \$

7.5.7 Autres

Ce poste dans les prévisions budgétaires concerne divers revenus. Le montant inscrit au budget de 2004 est respectivement de 53 404 \$.

Ce poste regroupe certains revenus d'administration, de travaux publics, de rénovation, etc. Les informations contenues dans le budget détaillé permettaient de répartir ces revenus entre les municipalités concernées.

**Tableau 52 Répartition des revenus – Autres revenus sources locales
Autres**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	2 372 \$
Bellecombe	2 271 \$
Cadillac	1 565 \$
Cléricky	1 187 \$
Cloutier	881 \$
D'Alembert	1 795 \$
Destor	1 205 \$
Évain	5 148 \$
Mc Watters	3 780 \$
Montbeillard	2 782 \$
Mont-Brun	1 291 \$
Rollet	1 357 \$
Rouyn-Noranda	22 265 \$
TNO	824 \$
Ville centrale	4 680 \$
Total	53 404 \$

7.6 AUTRES SERVICES RENDUS

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés pour les services rendus à des gouvernements ou leurs entreprises, à des particuliers et aux entreprises privées.

7.6.1 Administration

Un montant de 196 453 \$ est prévu au budget 2004 à la rubrique « autres services rendus – administration ». Ce poste regroupe principalement des revenus de location, photocopies, ventes de documents, etc. Les informations contenues dans le budget détaillé permettaient de répartir ces revenus entre les municipalités concernées.

Tableau 53 Répartition des revenus – Autres services rendus Administration

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	5 487 \$
Bellecombe	1 405 \$
Cadillac	1 101 \$
Cléricky	9 380 \$
Cloutier	128 \$
D'Alembert	2 514 \$
Destor	3 442 \$
Évain	14 690 \$
Mc Watters	4 837 \$
Montbeillard	4 839 \$
Mont-Brun	9 735 \$
Rollet	4 949 \$
Rouyn-Noranda	103 910 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	30 036 \$
Total	196 453 \$

7.6.2 Sécurité publique

Les revenus prévus sous ce poste dans les prévisions budgétaires 2004 sont estimés à 190 426 \$. Ces revenus proviennent de la location du poste de police à la Sûreté du Québec (sur le territoire de l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda) et d'une subvention concernant la protection contre les incendies.

**Tableau 54 Répartition des revenus – Autres services rendus
Sécurité publique**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	180 426 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	10 000 \$
Total	190 426 \$

7.6.3 Transport

On retrouve sous cette rubrique, dans le budget 2004, une somme de 2 311 983 \$.

Ces revenus proviennent de trois sources, soit :

- réseau routier (parcomètres, vignettes, entretien de voies de circulation, etc.) ;
- transport en commun (tarification, publicité, etc.) ;
- transport aérien (droits d'atterrissage, redevances, etc.).

**Tableau 55 Répartition des revenus – Autres services rendus
Transport**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	889 121 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	1 422 862 \$
Total	2 311 983 \$

7.6.4 Hygiène du milieu

Les montants prévus à ce poste de revenus en 2004 sont de 50 045 \$. Ces revenus proviennent d'une part des revenus de raccordement aux réseaux (44 000 \$) et d'autre part, des revenus provenant du dépotoir (6 045 \$). Compte tenu que les réseaux de viabilisation (aqueduc et égouts) seront de compétences locales, en cas de réorganisation, les revenus anticipés seront répartis entre les anciennes municipalités pourvues de service d'aqueduc et d'égouts. En ce qui concerne le dépotoir, il relèvera de la municipalité centrale.

Tableau 56 Répartition des revenus – Autres services rendus
Hygiène du milieu

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	2 251 \$
Mc Watters	567 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	41 182 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	6 045 \$
Total	50 045 \$

7.6.5 Santé et bien-être

Ce poste indique, dans le budget 20004, une recette de 52 000 \$. Ces revenus proviennent des cimetières de Rouyn-Noranda et d'Évain. Les montants perçus resteront à chacune des municipalités reconstituées.

Tableau 57 Répartition des revenus – Autres services rendus Santé et bien-être

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	2 000 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	50 000 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	52 000 \$

7.6.6 Aménagement et urbanisme

Le budget 2004 anticipe sous cette rubrique une somme totale de 491 025 \$. Cette somme provient de deux sources :

- 4 050 \$ de la rubrique aménagement et urbanisme (photocopies, vente de documents, etc.) ;
- 486 975 \$ de la rubrique forêt, aménagement du territoire.

Compte tenu que les revenus de la rubrique aménagement et urbanisme sont associés à une compétence locale, ceux-ci sont répartis dans les anciennes municipalités selon le poids relatif des revenus observés dans ce poste avant le regroupement. Les revenus de la rubrique forêt, aménagement du territoire seront associés à une compétence d'agglomération puisqu'ils relevaient de la MRC avant le regroupement.

**Tableau 58 Répartition des revenus – Autres services rendus
Aménagement et urbanisme**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	206 \$
Bellecombe	471 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	70 \$
D'Alembert	247 \$
Destor	490 \$
Évain	132 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	1 076 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	1 262 \$
Rouyn-Noranda	95 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	486 975 \$
Total	491 025 \$

7.6.7 Loisirs et culture

On retrouve sous cette rubrique, dans le budget de 2004, des revenus anticipés de 1 228 571 \$. Ces revenus proviennent d'une multitude d'activités associées aux loisirs et à la culture (arénas, gymnases, théâtre du Cuivre, animation en loisirs, piscine et bibliothèque).

En cas de réorganisation, la fonction « loisirs et culture » sera de la responsabilité des administrations locales. Certains équipements relèveront cependant de l'agglomération. On doit donc répartir les différents revenus identifiés au budget en fonction de ces particularités.

**Tableau 59 Répartition des revenus – Autres services rendus
Loisirs et culture**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	125 \$
D'Alembert	100 \$
Destor	0 \$
Évain	83 882 \$
Mc Watters	3 000 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	466 097 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	675 367 \$
Total	1 228 571 \$

7.7 TRANSFERTS

Selon le « manuel de la présentation de l'information financière municipale » du ministère, on retrouve sous cette rubrique l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes sans aucun service en contrepartie.

Les revenus sous cette rubrique sont regroupés en deux catégories : les transferts inconditionnels et les transferts conditionnels.

7.7.1 Transferts inconditionnels

Cette catégorie de revenus regroupe l'ensemble des transferts pour lesquels aucune condition n'est imposée quant à l'usage des sommes impliquées. Les revenus de cette rubrique sont estimés à 1 828 429 \$ au budget de 2004.

Dans le cadre de la présente simulation, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, suggère que deux de ces transferts soient perçus, en cas de réorganisation, par la municipalité centrale. Il s'agit de la subvention associée au programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) (270 969 \$) et des subventions concernant le programme de neutralité financière lors d'un regroupement (641 772 \$). En 2004, l'apport de ces deux programmes représente une somme totale de 912 741 \$.

Soulignons que le programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) s'étend sur une période de cinq ans. La dernière subvention sera donc versée en 2006 dans le cas de la Ville de Rouyn-Noranda. En 2005 et 2006, le montant de la subvention devra être de l'ordre de 135 675 \$.

Les subventions attribuées dans le cadre du programme de neutralité financière lors d'un regroupement quant à elles sont versées sur une période de huit ans. En 2005 et 2006, les montants prévus sont respectivement de 595 986 \$ et de 552 983 \$.

On retrouve également au budget 2004 de la Ville de Rouyn-Noranda un revenu de compensation pour équipement antipollution (26 651 \$). Ce programme vise à compenser, pour perte de jouissance, les municipalités où sont localisées des usines polluantes. Après réorganisation, ces revenus seraient perçus par les municipalités touchées. En cas de réorganisation, cette compensation sera perçue par l'ancienne Ville de Rouyn-Noranda.

Les deux derniers transferts inconditionnels inscrits au budget de la Ville concernent le programme de diversification des revenus (631 500 \$) et le programme de compensation pour gain minimal TGE – FFAL (257 537 \$). Selon les directives du ministère, ces revenus, dans le cadre de la simulation budgétaire, doivent être répartis entre les administrations locales et l'agglomération au prorata des recettes de taxes. Pour ce faire, le bilan des dépenses et des autres revenus doit être complété. Cet exercice est réalisé à la section suivante.

7.7.2 Transferts conditionnels

Plusieurs transferts conditionnels, pour un total de 3 621 975 \$, sont identifiés au budget de 2004. Il s'agit de subventions pour l'administration générale, la protection contre les incendies, le transport, le réseau d'eau et d'égout, les matières résiduelles, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture et autres.

Administration générale

Les montants prévus à ce poste de revenus en 2004 sont de 2 942 \$. Il s'agit d'une subvention pour la rémunération des élus. En cas de reconstitution, cette subvention irait à la municipalité d'Évain.

**Tableau 60 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Administration générale**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	2 942 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	0 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	2 942 \$

Protection contre les incendies

Une subvention de 40 000 \$ pour la police est prévue au budget 2004. Compte tenu que la protection contre les incendies constitue une compétence d'agglomération, on supposera que ce transfert conditionnel, dans le cas d'une réorganisation, serait perçu par la Ville centrale.

Tableau 61 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Protection contre les incendies

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	0 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	40 000 \$
Total	40 000 \$

Transport

Dans le budget 2004, une subvention de 1 312 191 \$ est prévue à ce poste.

Ces subventions proviennent de deux sources, soit :

- réseau routier (entretien, routes, etc.) ;
- transport en commun (étude, fonctionnement, etc.) ;

**Tableau 62 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Transport**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	40 251 \$
Bellecombe	125 293 \$
Cadillac	6 827 \$
Cléricky	56 914 \$
Cloutier	53 193 \$
D'Alembert	2 714 \$
Destor	46 475 \$
Évain	36 903 \$
Mc Watters	125 118 \$
Montbeillard	57 522 \$
Mont-Brun	69 609 \$
Rollet	65 092 \$
Rouyn-Noranda	546 005 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	80 276 \$
Total	1 312 191 \$

Réseaux d'eau et d'égouts

Les montants prévus à ce poste de revenus en 2004 sont de 1 344 171 \$. Ces subventions sont associées à des équipements et au paiement de dettes associé à des équipements localisés sur le territoire de l'Ancienne municipalité de Rouyn-Noranda. Puisque les réseaux de viabilisation (aqueduc et égouts) seront de compétences locales, en cas de réorganisation, les subventions anticipées seront allouées à l'ancienne municipalité de Rouyn-Noranda.

**Tableau 63 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Réseaux d'eau et d'égouts**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	1 857 719 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	1 857 719 \$

Matières résiduelles

En 2004, une subvention de 40 000 \$ est prévue à ce poste de revenus en 2004. Cette subvention est associée au plan de gestion des matières résiduelles. Puisque le plan de gestion est associé à une compétence d'agglomération, la ville centrale recevra la subvention en cas de reconstitution.

**Tableau 64 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Matières résiduelles**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	0 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	40 000 \$
Total	40 000 \$

Aménagement, urbanisme et développement

On retrouve sous cette rubrique, dans le budget de 2004, des revenus anticipés de 358 031 \$. Ces revenus sont principalement associés à des subventions pour le pacte rural, l'emploi, etc. Les informations contenues dans le budget détaillé permettaient de répartir ces subventions entre les municipalités concernées.

**Tableau 65 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Aménagement, urbanisme et développement**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	0 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	0 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	0 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	209 246 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	148 785 \$
Total	358 031 \$

Loisirs et culture

Le budget 2004 prévoit un transfert conditionnel de 526 678 \$ associé aux activités récréatives. Il est possible de répartir ces subventions entre les municipalités concernées à l'aide des informations contenues dans le budget détaillé.

**Tableau 66 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Loisirs et culture**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	67 \$
Bellecombe	365 \$
Cadillac	337 \$
Cléricky	16 692 \$
Cloutier	159 \$
D'Alembert	106 \$
Destor	6 766 \$
Évain	5 040 \$
Mc Watters	2 495 \$
Montbeillard	287 \$
Mont-Brun	613 \$
Rollet	139 \$
Rouyn-Noranda	315 347 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	278 265 \$
Total	626 678 \$

Autres

Un transfert conditionnel de 18 600 \$ associé à ce poste est prévu au budget 2004. La répartition de ces subventions entre les municipalités concernées est possible à l'aide des informations contenues dans le budget détaillé.

**Tableau 67 Répartition des revenus – Transferts conditionnels
Autres**

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	4 200 \$
Bellecombe	0 \$
Cadillac	0 \$
Cléricky	4 200 \$
Cloutier	0 \$
D'Alembert	0 \$
Destor	0 \$
Évain	0 \$
Mc Watters	0 \$
Montbeillard	0 \$
Mont-Brun	4 200 \$
Rollet	0 \$
Rouyn-Noranda	6 000 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	0 \$
Total	18 600 \$

7.8 SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES REVENUS

L'analyse des revenus identifiés au budget 2004 a été réalisée. La plupart de ces revenus ont pu être répartis entre l'agglomération et les municipalités reconstituées. Le résultat de la répartition des revenus qui ont pu être affectés aux différentes administrations est présenté au tableau suivant :

Tableau 68 Synthèse de la répartition des revenus

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	158 120 \$
Bellecombe	251 142 \$
Cadillac	175 510 \$
Cléricy	151 267 \$
Cloutier	100 416 \$
D'Alembert	145 500 \$
Destor	117 909 \$
Évain	1 067 319 \$
Mc Watters	445 290 \$
Montbeillard	220 391 \$
Mont-Brun	156 821 \$
Rollet	152 268 \$
Rouyn-Noranda	19 916 171 \$
TNO	31 179 \$
Ville centrale	5 677 044 \$
Total	28 766 350 \$

7.9 DROITS DE MUTATION ET ARRIÉRÉS DE TAXES

Les sections précédentes ont permis d'estimer les dépenses et plusieurs revenus des différentes administrations municipales en cas de réorganisation. Afin de compléter les budgets des municipalités, il est nécessaire d'estimer le montant de certaines recettes qui sont identifiées au budget 2004 et qui doivent être réparties entre les administrations au prorata des recettes de taxes totales. Une fois cet exercice complété, il sera possible d'équilibrer le budget (écart entre les dépenses et les revenus déjà estimés) à partir de la taxe foncière générale et de la taxe d'affaires.

Les dépenses nettes

Le tableau suivant présente les dépenses totales nettes estimées pour la municipalité centrale et les autres municipalités reconstituées. Pour ce faire, on a soustrait des dépenses, les revenus et les affectations estimés précédemment.

Tableau 69 Répartition des dépenses nettes

Ancienne municipalité	Dépenses Totales *	Revenus Répartis	Dépenses Nettes
Arntfield	378 119 \$	154 022 \$	224 097 \$
Bellecombe	484 001 \$	251 142 \$	232 859 \$
Cadillac	463 144 \$	156 043 \$	307 101 \$
Cléricky	377 072 \$	122 304 \$	254 768 \$
Cloutier	214 737 \$	95 977 \$	118 760 \$
D'Alembert	287 360 \$	143 678 \$	143 683 \$
Destor	263 849 \$	117 909 \$	145 940 \$
Évain	2 175 713 \$	1 067 301 \$	1 108 412 \$
Mc Watters	998 151 \$	445 290 \$	552 861 \$
Montbeillard	532 065 \$	197 268 \$	334 797 \$
Mont-Brun	367 398 \$	153 709 \$	213 688 \$
Rollet	222 735 \$	142 620 \$	80 115 \$
Rouyn-Noranda	32 945 165 \$	19 719 838 \$	13 225 327 \$
TNO	28 287 \$	27 081 \$	1 207 \$
Ville centrale	11 831 596 \$	5 577 928 \$	6 253 668 \$
Total	51 569 393 \$	28 372 108 \$	23 197 284 \$

* Les dépenses totales dans ce tableau correspondent aux dépenses hors coûts de transition (tableau 30) plus les coûts de transition de la première année.

Comme nous l'avons déjà mentionné, certains revenus identifiés précédemment doivent être répartis entre l'agglomération et les municipalités reconstituées selon les dépenses nettes de chacune des administrations. Il s'agit des :

- Droits de mutation ;
- Arriérés de taxes – pénalités ;
- Arriérés de taxes – intérêts.

Selon le budget de la Ville, les revenus de droits de mutation anticipés sont de 508 500 \$ en 2004. Si on répartit cette somme entre le niveau central et le niveau local au prorata

des dépenses nettes, l'agglomération percevrait 137 085 \$ en droits de mutation et 371 415 \$ seraient répartis entre les municipalités reconstituées.

La répartition de ce dernier montant entre chacune des municipalités reconstituées devrait être fonction du volume de transactions immobilières sur chacun des territoires des anciennes municipalités. Compte tenu que cette information n'est pas disponible pour 2004, on a réparti le montant au prorata des montants prévus en 2000, soit la dernière année avant le regroupement. Le tableau suivant présente les résultats obtenus :

Tableau 70 Répartition des revenus – Autres revenus de sources locales – Droits de mutation immobilière

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	1 816 \$
Bellecombe	2 656 \$
Cadillac	2 821 \$
Cléricky	2 023 \$
Cloutier	2 024 \$
D'Alembert	5 356 \$
Destor	1 198 \$
Évain	22 852 \$
Mc Watters	11 210 \$
Montbeillard	8 333 \$
Mont-Brun	1 779 \$
Rollet	862 \$
Rouyn-Noranda	308 484 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	137 085 \$
Total	508 500 \$

Les revenus concernant les pénalités et les intérêts sur les arriérés de taxes sont répartis strictement sur la base des dépenses nettes. Les résultats obtenus sont les suivants.

Tableau 71 Répartition des revenus – Autres revenus de sources locales – Pénalités et intérêts sur les arriérés de taxes

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	3 201 \$
Bellecombe	3 326 \$
Cadillac	4 386 \$
Cléricky	3 639 \$
Cloutier	1 696 \$
D'Alembert	2 052 \$
Destor	2 084 \$
Évain	15 830 \$
Mc Watters	7 896 \$
Montbeillard	4 782 \$
Mont-Brun	3 052 \$
Rollet	1 144 \$
Rouyn-Noranda	188 882 \$
TNO	17 \$
Ville centrale	89 314 \$
Total	331 300 \$

7.10 TRANSFERTS INCONDITIONNELS ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

En soustrayant ces revenus des dépenses nettes, on obtient les « dépenses nettes ajustées ».

Tableau 72 Répartition des dépenses nettes ajustées

Ancienne municipalité	Dépenses nettes	Revenus droits de mutations et arriérées de taxes	Dépenses Nettes ajustées
Arntfield	224 097 \$	5 017 \$	219 080 \$
Bellecombe	232 859 \$	5 982 \$	226 877 \$
Cadillac	307 101 \$	7 207 \$	299 894 \$
Cléricky	254 768 \$	5 662 \$	249 107 \$
Cloutier	118 760 \$	3 721 \$	115 040 \$
D'Alembert	143 683 \$	7 408 \$	136 275 \$
Destor	145 940 \$	3 282 \$	142 658 \$
Évain	1 108 412 \$	38 682 \$	1 069 730 \$
Mc Watters	552 861 \$	19 106 \$	533 755 \$
Montbeillard	334 797 \$	13 114 \$	321 683 \$
Mont-Brun	213 688 \$	4 831 \$	208 857 \$
Rollet	80 115 \$	2 007 \$	78 109 \$
Rouyn-Noranda	13 225 327 \$	497 366 \$	12 727 961 \$
TNO	1 207 \$	17 \$	1 190 \$
Ville centrale	6 253 668 \$	226 398 \$	6 027 269 \$
Total	23 197 284 \$	839 800 \$	22 357 484 \$

Ces dépenses nettes ajustées doivent être comblées par les recettes résiduelles qui proviennent de quatre sources (sources de revenus qui n'ont pas encore été réparties) :

- Transferts inconditionnels ;
- Paiements tenant lieu de taxes ;
- Taxe d'affaires ;
- Taxe foncière générale.

L'estimation de chacun de ces revenus est effectuée à la section suivante.

Transferts inconditionnels

Les revenus de deux transferts inconditionnels doivent être répartis. Il s'agit des revenus du programme de diversification des revenus et les revenus du programme de compensation pour gain minimal TGE – FFAL.

Le ministère propose de répartir les revenus du programme de compensation pour TGE – FFAL au prorata des recettes de taxes totales. Ces recettes comprennent les taxes sur la valeur foncière, la tarification pour les services municipaux et la taxe d'affaires. Mais, compte tenu que les revenus de la taxe foncière générale et de la taxe d'affaires seront déterminés à la fin de l'exercice pour combler l'écart entre les dépenses et les revenus répartis, la valeur exacte de ceux-ci n'est pas connue.

On supposera donc que les dépenses nettes ajustées estimées précédemment seront comblées essentiellement par des revenus de taxes. Si on ajoute à ces résultats par administration municipale les revenus de tarification qui ont déjà été estimés, on obtient l'ensemble des revenus de taxes qui sont utilisés pour répartir, entre l'agglomération et les municipalités reconstituées, les revenus du programme.

Tableau 73 Répartition des revenus – Transferts inconditionnels – Programme de compensation TGE – FFAL

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	1 979 \$
Bellecombe	2 147 \$
Cadillac	2 937 \$
Cléricky	1 958 \$
Cloutier	972 \$
D'Alembert	1 724 \$
Destor	1 250 \$
Évain	12 522 \$
Mc Watters	5 138 \$
Montbeillard	2 966 \$
Mont-Brun	1 680 \$
Rollet	902 \$
Rouyn-Noranda	173 186 \$
TNO	201 \$
Ville centrale	47 975 \$
Total	257 537 \$

En ce qui concerne le programme de diversification des revenus, le ministère propose de répartir ce montant d'abord entre les municipalités reconstituées au prorata de l'assiette non-résidentielle et ensuite d'établir le partage local – agglomération au prorata des recettes de taxes. En utilisant cette règle de répartition, on obtient les résultats suivants.

Tableau 74 Répartition des revenus – Transferts inconditionnels – Programme de diversification des revenus

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	2 957 \$
Bellecombe	2 564 \$
Cadillac	11 371 \$
Cléricky	10 440 \$
Cloutier	1 411 \$
D'Alembert	5 930 \$
Destor	5 657 \$
Évain	12 485 \$
Mc Watters	6 387 \$
Montbeillard	2 368 \$
Mont-Brun	2 616 \$
Rollet	2 769 \$
Rouyn-Noranda	446 392 \$
TNO	515 \$
Ville centrale	117 637 \$
Total	631 500 \$

Paiements tenant lieu de taxes

Afin d'estimer les paiements tenant lieu de taxes de chacune des administrations municipales, il est nécessaire de calculer le taux global de taxation qui est obtenu en divisant certains revenus de taxation par l'évaluation des immeubles imposables.

Les revenus de taxation comprennent l'ensemble des taxes sur la valeur foncière, la tarification et la taxe d'affaires. De ces trois revenus, seule la tarification pour services municipaux est connue. Le montant précis de la taxe foncière générale et de la taxe d'affaires seront connus à la fin de l'exercice.

On supposera donc, dans le cadre de cette simulation, que les dépenses nettes ajustées estimées précédemment seront comblées essentiellement par des revenus de taxes. En formulant cette hypothèse, on peut estimer le taux global de taxation de la municipalité centrale et des municipalités reconstituées.

En appliquant ensuite ces taux à la valeur des immeubles concernés (taux pondéré selon la catégorie d'immeubles), on obtient les paiements tenant lieu de taxes pour l'agglomération et pour les municipalités reconstituées.

Tableau 75 Paiements tenant lieu de taxes

Ancienne municipalité	Montants
Arntfield	53 850 \$
Bellecombe	2 862 \$
Cadillac	72 030 \$
Cléricy	5 209 \$
Cloutier	2 950 \$
D'Alembert	2 029 \$
Destor	20 721 \$
Évain	44 618 \$
Mc Watters	60 998 \$
Montbeillard	2 300 \$
Mont-Brun	2 061 \$
Rollet	1 115 \$
Rouyn-Noranda	2 868 249 \$
TNO	0 \$
Ville centrale	855 356 \$
Total	3 994 346 \$

7.11 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET TAXE D'AFFAIRES

Si on soustrait des dépenses nettes ajustées qui ont été estimées précédemment le montant des recettes résiduelles, on obtient le solde des dépenses de chacune des administrations qui doit être comblé par la taxe foncière générale et la taxe d'affaires.

La méthode souhaitée par le ministère pour répartir ce solde entre les deux types de taxes est la suivante :

- au niveau de l'agglomération, le partage entre les deux types de taxes se fait de façon à ce que le ratio des deux taux de taxation soit celui de la Ville actuelle;

- au niveau de chaque municipalité, le solde est réparti entre les deux types de taxes, de façon à ce que le ratio des deux taux de taxation soit aussi celui de la Ville actuelle.

Selon cette méthode, la structure de taxation des municipalités reconstituées se rapproche de celle de l'agglomération et peut donc être différente de celle du secteur actuel ou de l'ancienne municipalité.

Le montant des taxes obtenu à partir d'une telle hypothèse est présenté au tableau suivant.

Tableau 76 Revenus de la taxe foncière générale et de la taxe d'affaires

Ancienne municipalité	Taxe foncière	Taxe d'affaires
Arntfield	158 038 \$	2 256 \$
Bellecombe	216 737 \$	2 567 \$
Cadillac	203 748 \$	9 808 \$
Cléricky	230 891 \$	609 \$
Cloutier	108 047 \$	1 660 \$
D'Alembert	124 743 \$	1 848 \$
Destor	114 234 \$	796 \$
Évain	982 118 \$	17 987 \$
Mc Watters	450 939 \$	10 294 \$
Montbeillard	310 468 \$	3 580 \$
Mont-Brun	200 096 \$	2 404 \$
Rollet	69 319 \$	4 004 \$
Rouyn-Noranda	7 451 720 \$	1 821 997 \$
TNO	414 \$	60 \$
Ville centrale	3 849 016 \$	729 464 \$
Total	14 470 529 \$	2 609 334 \$

7.12 SYNTHÈSE DES RECETTES

Le tableau suivant présente une synthèse des recettes de chaque municipalité reconstituée.

Tableau 77

Description	Arntfield	Bellecombe	Cadillac	Clérycy	Cloutier	D'Alembert	Destor	Évain
Taxes	250 371 \$	327 744 \$	372 384 \$	288 267 \$	146 455 \$	259 583 \$	167 668 \$	1 886 273 \$
Paielements tenant lieu de taxes	53 850 \$	2 862 \$	72 030 \$	5 209 \$	2 950 \$	2 029 \$	20 721 \$	44 618 \$
Autres revenus de sources locales	28 542 \$	23 026 \$	16 726 \$	22 356 \$	14 037 \$	17 096 \$	15 312 \$	174 948 \$
Transferts	49 454 \$	130 369 \$	21 472 \$	90 203 \$	55 735 \$	10 474 \$	60 148 \$	69 893 \$
Affectations	- 4 098 \$	0 \$	- 19 467 \$	- 28 962 \$	- 4 439 \$	- 1 822 \$	0 \$	- 18 \$
Total	378 119 \$	484 001 \$	463 144 \$	377 072 \$	214 737 \$	287 360 \$	263 849 \$	2 175 713 \$

Description	Mc Watters	Montbeillard	Mont-Brun	Rollet	Rouyn-Noranda	TNO	Ville centrale	Total
Taxes	729 956 \$	455 692 \$	256 050 \$	136 031 \$	23 596 359 \$	30 670 \$	6 044 555 \$	34 948 059 \$
Paielements tenant lieu de taxes	60 998 \$	2 300 \$	2 061 \$	1 115 \$	2 868 249 \$	0 \$	855 356 \$	3 994 346 \$
Autres revenus de sources locales	68 060 \$	34 052 \$	33 680 \$	26 336 \$	3 129 927 \$	1 000 \$	2 937 300 \$	6 542 398 \$
Transferts	139 138 \$	63 144 \$	78 718 \$	68 902 \$	3 580 546 \$	716 \$	1 665 679 \$	6 084 590 \$
Affectations	0 \$	- 23 123 \$	- 3 111 \$	- 9 648 \$	- 196 334 \$	- 4 098 \$	- 99 116 \$	- 394 238 \$
Total	998 151 \$	532 065 \$	367 398 \$	222 735 \$	32 978 748 \$	28 287 \$	11 403 775 \$	51 175 155 \$

8 AUTRES SIMULATIONS FINANCIÈRES

Les sections précédentes ont permis d'estimer ce que seraient les budgets et les taux de taxe en 2004 si les municipalités s'étaient reconstituées.

Cette variante de base s'inscrit dans un ensemble de variantes, basées sur les situations suivantes :

- **Situation avant regroupement**

On estime la charge fiscale du contribuable l'année précédant le regroupement (année 2000). Le montant est indexé en dollars de 2004, pour permettre une comparaison avec la situation actuelle.

- **Situation actuelle**

Quatre variantes sont documentées. Il s'agit de la situation en 2004, en 2005, en 2006 et de la situation « à terme ».

La première variante reflète la situation réelle de 2004, celle de la Ville de Rouyn-Noranda. Pour les années 2005 et 2006, les variations budgétaires par rapport à 2004 concernent uniquement les sommes associés aux programmes de regroupement (PAFREM et neutralité). En ce qui concerne les frais de remboursement, on suppose qu'ils demeurent constants. La situation « à terme » décrit de plus une évolution normale de la situation actuelle, où le poids de la dette supporté localement a tendance à diminuer, le niveau local assumant uniquement les taxes d'amélioration locale. Cette situation se retrouve à compter de 2009, année durant laquelle il n'y a plus de versement au titre des programmes de remboursement.

- **Situation en cas de reconstitution**

Les quatre mêmes variantes sont traitées. L'année 2004 est basée sur la situation budgétaire documentée aux sections précédentes. Encore une fois, les seules modifications apportées aux budgets de 2005 et 2006 concernent les revenus provenant des programmes de regroupement. On doit considérer également les coûts de transition qui sont étalés sur une période de trois ans. On travaille ici aussi « en frais de remboursement constants ». En 2004, la responsabilité de la dette et des frais qui y sont associés est basée sur l'origine du contractant. La situation « à terme » décrit une évolution normale de la situation de reconstitution, où le poids de la dette est supporté au niveau local ou de l'agglomération selon le partage des compétences.

Les tableaux suivants présentent les taux de taxes foncières et de taxe d'affaires, pour la situation actuelle et après reconstitution, en 2004 et à terme.

Tableau 78 Taux foncier et taux de taxe d'affaires, situation actuelle 2004 (excluant la dette)

Ancienne municipalité	Taux foncier	Taux foncier sur les immeubles non- résidentiels	Taux de la taxe d'affaires
Arntfield	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Bellecombe	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Cadillac	0,9256 \$	0,9535 \$	4,1100 \$
Cléricky	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Cloutier	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
D'Alembert	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Destor	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Évain	0,9256 \$	0,9535 \$	4,1100 \$
Mc Watters	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Montbeillard	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Mont-Brun	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Rollet	0,9256 \$	0,9535 \$	3,2100 \$
Rouyn-Noranda	0,9256 \$	0,9535 \$	5,3500 \$

Tableau 79 Taux foncier et taux de taxe d'affaires, situation de reconstitution 2004 (excluant la dette)

Ancienne municipalité	Taux foncier *	Taux foncier sur les immeubles non-résidentiels	Taux de la taxe d'affaires
Arntfield	0,7659 \$	0,7890 \$	4,3893 \$
Bellecombe	1,0181 \$	1,0488 \$	5,8342 \$
Cadillac	0,6879 \$	0,7087 \$	3,9422 \$
Cléricy	1,3631 \$	1,4042 \$	7,8116 \$
Cloutier	1,2430 \$	1,2805 \$	7,1234 \$
D'Alembert	0,4454 \$	0,4588 \$	2,5522 \$
Destor	1,1569 \$	1,1918 \$	6,6299 \$
Évain	0,8697 \$	0,8959 \$	4,9840 \$
Mc Watters	0,7011 \$	0,7222 \$	4,0178 \$
Montbeillard	1,0412 \$	1,0726 \$	5,9666 \$
Mont-Brun	1,5771 \$	1,6246 \$	9,0375 \$
Rollet	0,6738 \$	0,6941 \$	3,8614 \$
Rouyn-Noranda	0,6608 \$	0,6807 \$	3,7866 \$
TNO	0,0225 \$	0,0232 \$	0,1291 \$
Ville centrale	0,2575 \$	0,2653 \$	1,4757 \$

Le taux foncier dans ce tableau ne comprend pas certaines subventions associées au regroupement appliquées à certaines anciennes municipalités.

Tableau 80 Taux foncier et taux de taxe d'affaires, situation actuelle à terme excluant la dette (2009)

Ancienne municipalité	Taux foncier	Taux foncier sur les immeubles non- résidentiels	Taux de la taxe d'affaires
Arntfield	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Bellecombe	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Cadillac	0,9745 \$	1,0024 \$	4,4778 \$
Cléricy	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Cloutier	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
D'Alembert	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Destor	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Évain	0,9745 \$	1,0024 \$	4,4778 \$
Mc Watters	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Montbeillard	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Mont-Brun	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Rollet	0,9745 \$	1,0024 \$	3,5778 \$
Rouyn-Noranda	0,9745 \$	1,0024 \$	5,7178 \$

Tableau 81 Taux foncier et taux de taxe d'affaires, situation reconstitution à terme excluant la dette (2009)

Ancienne municipalité	Taux foncier	Taux foncier sur les immeubles non- résidentiels	Taux de la taxe d'affaires
Arntfield	0,7659 \$	0,7890 \$	4,3893 \$
Bellecombe	1,0181 \$	1,0488 \$	5,8342 \$
Cadillac	0,6879 \$	0,7087 \$	3,9422 \$
Cléricy	1,3631 \$	1,4042 \$	7,8116 \$
Cloutier	1,2430 \$	1,2805 \$	7,1234 \$
D'Alembert	0,4454 \$	0,4588 \$	2,5522 \$
Destor	1,1569 \$	1,1918 \$	6,6299 \$
Évain	0,8697 \$	0,8959 \$	4,9840 \$
Mc Watters	0,7011 \$	0,7222 \$	4,0178 \$
Montbeillard	1,0412 \$	1,0726 \$	5,9666 \$
Mont-Brun	1,5771 \$	1,6246 \$	9,0375 \$
Rollet	0,6738 \$	0,6941 \$	3,8614 \$
Rouyn-Noranda	0,6608 \$	0,6807 \$	3,7866 \$
Ville centre	0,3089 \$	0,3182 \$	1,7699 \$

Les tableaux suivants comparent le compte de taxe d'une maison unifamiliale de valeur moyenne selon les différentes situations et variantes.

Tableau 82 Évaluation moyenne d'une résidence unifamiliale

Ancienne municipalité	Évaluation unifamiliale moyenne
Arntfield	57 426 \$
Bellecombe	62 207 \$
Cadillac	40 652 \$
Cléricky	52 925 \$
Cloutier	51 186 \$
D'Alembert	80 194 \$
Destor	51 991 \$
Évain	89 915 \$
Mc Watters	82 541 \$
Montbeillard	64 164 \$
Mont-Brun	52 674 \$
Rollet	47 510 \$
Rouyn-Noranda	93 667 \$
TNO	40 600 \$
Ville centrale	71 092 \$

Tableau 83 Compte de taxe résidentiel de l'unité moyenne, situation avant regroupement (en dollars de 2004)

Ancienne municipalité	Compte de taxe
Arntfield	890 \$
Bellecombe	734 \$
Cadillac	1 120 \$
Cléricy	674 \$
Cloutier	721 \$
D'Alembert	881 \$
Destor	872 \$
Évain	1 754 \$
Mc Watters	952 \$
Montbeillard	877 \$
Mont-Brun	682 \$
Rollet	612 \$
Rouyn-Noranda	2 065 \$

Tableau 84 Compte de taxe résidentiel de l'unité moyenne, situation actuelle

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	851 \$	856 \$	857 \$	1 060 \$
Bellecombe	823 \$	911 \$	912 \$	1 134 \$
Cadillac	931 \$	935 \$	936 \$	1 092 \$
Cléricky	775 \$	786 \$	787 \$	991 \$
Cloutier	762 \$	767 \$	768 \$	964 \$
D'Alembert	984 \$	1 102 \$	1 104 \$	1 411 \$
Destor	770 \$	775 \$	776 \$	976 \$
Évain	1 889 \$	1 898 \$	1 900 \$	2 139 \$
Mc Watters	1 078 \$	1 161 \$	1 163 \$	1 447 \$
Montbeillard	910 \$	916 \$	918 \$	1 164 \$
Mont-Brun	772 \$	784 \$	785 \$	987 \$
Rollet	720 \$	724 \$	725 \$	907 \$
Rouyn-Noranda	2 054 \$	2 071 \$	2 073 \$	2 016 \$

Tableau 85 Compte de taxe résidentiel de l'unité moyenne, situation de reconstitution

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	908 \$	914 \$	915 \$	937 \$
Bellecombe	1 124 \$	1 130 \$	1 119 \$	1 130 \$
Cadillac	942 \$	946 \$	993 \$	963 \$
Cléricy	1 150 \$	1 155 \$	1 169 \$	1 156 \$
Cloutier	1 057 \$	1 062 \$	1 081 \$	1 087 \$
D'Alembert	920 \$	928 \$	867 \$	932 \$
Destor	1 025 \$	1 031 \$	1 047 \$	1 057 \$
Évain	2 078 \$	2 087 \$	1 999 \$	2 096 \$
Mc Watters	1 188 \$	1 196 \$	1 128 \$	1 240 \$
Montbeillard	1 151 \$	1 157 \$	1 140 \$	1 169 \$
Mont-Brun	1 258 \$	1 264 \$	1 278 \$	1 297 \$
Rollet	723 \$	728 \$	756 \$	738 \$
Rouyn-Noranda	2 091 \$	2 100 \$	1 991 \$	2 160 \$

Tableau 86 Variation en \$, situation de reconstitution par rapport à situation actuelle (une valeur positive indique une hausse du compte de taxe)

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	57 \$	58 \$	58 \$	- 123 \$
Bellecombe	301 \$	219 \$	207 \$	- 4 \$
Cadillac	11 \$	11 \$	57 \$	- 129 \$
Cléricy	375 \$	369 \$	382 \$	165 \$
Cloutier	295 \$	295 \$	313 \$	123 \$
D'Alembert	- 64 \$	- 174 \$	- 237 \$	- 479 \$
Destor	255 \$	256 \$	271 \$	81 \$
Évain	189 \$	189 \$	99 \$	- 43 \$
Mc Watters	110 \$	35 \$	- 35 \$	- 207 \$
Montbeillard	241 \$	241 \$	222 \$	5 \$
Mont-Brun	486 \$	480 \$	493 \$	310 \$
Rollet	3 \$	4 \$	31 \$	- 169 \$
Rouyn-Noranda	37 \$	29 \$	- 82 \$	144 \$

Tableau 87 Variation en %, situation de reconstitution par rapport à situation actuelle (une valeur positive indique une hausse du compte de taxe)

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	7%	7%	7%	-12%
Bellecombe	37%	24%	23%	0%
Cadillac	1%	1%	6%	-12%
Cléricky	48%	47%	49%	17%
Cloutier	39%	39%	41%	13%
D'Alembert	-6%	-16%	-21%	-34%
Destor	33%	33%	35%	8%
Évain	10%	10%	5%	-2%
Mc Watters	10%	3%	-3%	-14%
Montbeillard	26%	26%	24%	0%
Mont-Brun	63%	61%	63%	31%
Rollet	0%	1%	4%	-19%
Rouyn-Noranda	2%	1%	-4%	7%

Les tableaux suivants comparent le compte de taxe d'un immeuble non résidentiel moyen dont l'évaluation imposable est de 100 000 \$ et la valeur locative est de 13 900 \$.

**Tableau 88 Compte de taxe non résidentiel, évaluation imposable de 100 000 \$,
situation actuelle**

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	1 544 \$	1 564 \$	1 568 \$	2 018 \$
Bellecombe	1 554 \$	1 574 \$	1 578 \$	2 018 \$
Cadillac	1 614 \$	1 634 \$	1 638 \$	2 143 \$
Cléricy	1 516 \$	1 536 \$	1 540 \$	2 018 \$
Cloutier	1 513 \$	1 533 \$	1 537 \$	2 018 \$
D'Alembert	1 577 \$	1 597 \$	1 601 \$	2 018 \$
Destor	1 514 \$	1 534 \$	1 538 \$	2 018 \$
Évain	1 828 \$	1 848 \$	1 852 \$	2 143 \$
Mc Watters	1 614 \$	1 634 \$	1 638 \$	2 018 \$
Montbeillard	1 541 \$	1 561 \$	1 565 \$	2 018 \$
Mont-Brun	1 516 \$	1 536 \$	1 540 \$	2 018 \$
Rollet	1 505 \$	1 525 \$	1 529 \$	2 018 \$
Rouyn-Noranda	2 319 \$	2 339 \$	2 344 \$	2 315 \$

**Tableau 89 Compte de taxe non résidentiel, évaluation imposable de 100 000 \$,
situation de reconstitution**

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	2 016 \$	2 034 \$	2 039 \$	2 216 \$
Bellecombe	2 486 \$	2 505 \$	2 509 \$	2 633 \$
Cadillac	1 822 \$	1 840 \$	1 845 \$	2 047 \$
Cléricy	3 078 \$	3 097 \$	3 101 \$	3 237 \$
Cloutier	2 856 \$	2 875 \$	2 879 \$	3 065 \$
D'Alembert	1 466 \$	1 485 \$	1 489 \$	1 567 \$
Destor	2 700 \$	2 718 \$	2 723 \$	2 909 \$
Évain	2 371 \$	2 389 \$	2 394 \$	2 467 \$
Mc Watters	1 974 \$	1 993 \$	1 997 \$	2 125 \$
Montbeillard	2 515 \$	2 534 \$	2 538 \$	2 665 \$
Mont-Brun	3 469 \$	3 488 \$	3 492 \$	3 688 \$
Rollet	1 808 \$	1 827 \$	1 831 \$	1 997 \$
Rouyn-Noranda	2 337 \$	2 356 \$	2 360 \$	2 496 \$

Tableau 90 Variation en \$, situation de reconstitution par rapport à situation actuelle (une valeur positive indique une hausse du compte de taxe)

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	472 \$	471 \$	470 \$	198 \$
Bellecombe	932 \$	931 \$	931 \$	615 \$
Cadillac	208 \$	207 \$	206 \$	- 95 \$
Cléricy	1 563 \$	1 562 \$	1 561 \$	1 219 \$
Cloutier	1 343 \$	1 342 \$	1 342 \$	1 048 \$
D'Alembert	- 110 \$	- 111 \$	- 112 \$	- 450 \$
Destor	1 186 \$	1 185 \$	1 185 \$	891 \$
Évain	543 \$	542 \$	541 \$	324 \$
Mc Watters	361 \$	360 \$	359 \$	108 \$
Montbeillard	975 \$	973 \$	973 \$	647 \$
Mont-Brun	1 954 \$	1 952 \$	1 952 \$	1 671 \$
Rollet	304 \$	302 \$	302 \$	- 20 \$
Rouyn-Noranda	18 \$	17 \$	17 \$	181 \$

Tableau 91 Variation en %, situation de reconstitution par rapport à situation actuelle (une valeur positive indique une hausse du compte de taxe)

Ancienne municipalité	2004	2005	2006	2009
Arntfield	31%	30%	30%	10%
Bellecombe	60%	59%	59%	30%
Cadillac	13%	13%	13%	-4%
Cléricy	103%	102%	101%	60%
Cloutier	89%	88%	87%	52%
D'Alembert	-7%	-7%	-7%	-22%
Destor	78%	77%	77%	44%
Évain	30%	29%	29%	15%
Mc Watters	22%	22%	22%	5%
Montbeillard	63%	62%	62%	32%
Mont-Brun	129%	127%	127%	83%
Rollet	20%	20%	20%	-1%
Rouyn-Noranda	1%	1%	1%	8%

9 CONCLUSION

Le présent rapport avait pour objectif d'estimer les impacts financiers et fiscaux d'une reconstitution des anciennes municipalités constitutives de la Ville de Rouyn-Noranda. Il ne relevait pas du présent mandat d'évaluer les aspects autres que financiers et fiscaux de cette reconstitution.

Les analyses concluent à une hausse du compte de taxe d'une résidence unifamiliale moyenne dans six des anciennes municipalités, soit Cléricky, Cloutier, Destor, Montbeillard, Mont-Brun et Rouyn-Noranda.

Le résultat obtenu dépend de plusieurs hypothèses qui ont été explicitées dans le rapport, tant au niveau des méthodes d'estimation que des modalités d'application de la Loi 9. Mais il reflète essentiellement l'évolution des dépenses et le nouveau partage des dépenses entre le niveau local et d'agglomération.